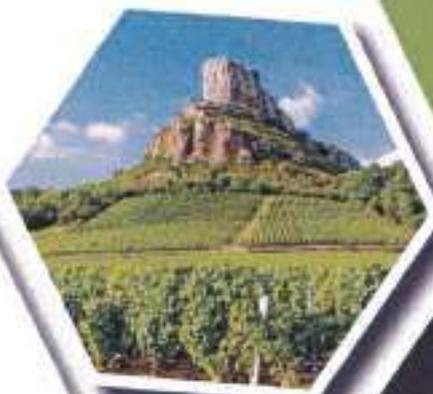




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PAYS  
SUD  
BOURGOGNE**



# CONTRAT DE RURALITÉ PAYS SUD BOURGOGNE

Mâconnais-Beujolais  
AGGLOMÉRATION



Communauté de Communes  
Mâconnais-Tournugeois

Communauté de communes  
Saint-Cyr-Mère-Baillier-entil  
Charolais-et-Mâconnais



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



CCI SAÛNE-ET-LOIRE





## Contrat de ruralité pour le territoire du Pays Sud Bourgogne

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur Gilbert PAYET,

et

**Mâconnais-Beaujolais Agglomération**, représenté par son Président, Jean-Patrick COURTOIS,

La **Communauté de communes du Clunisois**, représenté par son Président, Jean-Luc DELPEUCH,

La **Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois**, représenté par son Président, Claude ROCHE,

La **Communauté de communes ST Cyr Mère Boitier, entre Charolais et Mâconnais**, représenté par son Président, Jean-Paul AUBAGUE,

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** :

Une démarche est actuellement en cours pour la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Dans cette attente, c'est l'association Pays Sud Bourgogne qui a été chargée de l'élaboration de ce contrat, en lien et pour le compte des quatre EPCIFP membres signataires. Dès sa création, le PETR sera le porteur du contrat et assurera son animation et sa mise en oeuvre. Un avenant au présent contrat sera prévu à cet effet.

et

Le **Conseil régional** de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par sa Présidente, Marie-Guite DUFAY,

L'association **Pays Sud Bourgogne**, représentée par sa Présidente, Christine ROBIN,

L'Agence Régionale de Santé,

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Pôle emploi,

La Caisse des Dépôts et Consignations,

La Caisse d'Allocations Familiales,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale, délégation de Saône-et-Loire,

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire,

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale du territoire du Pays Sud Bourgogne.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie du Pays Sud Bourgogne. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Le contrat s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du territoire, du département et de la région, à savoir :

- la convention d'objectifs et de moyens Territoire Pays Sud Bourgogne 2016-2017 signée avec la région,
- la convention LEADER 2016-2020 dont la stratégie territoriale s'intitule "le tourisme en Pays Sud Bourgogne : un levier pour l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants", signée avec la Région et l'ASP,
- la convention de partenariat 2016-2018 entre la région, l'ADEME et le Pays Sud Bourgogne pour la mise en place d'une Plateforme territoriale de rénovation énergétique,
- le contrat local de santé (diagnostic et grands enjeux validés. Rédaction du programme opérationnel en cours),
- le projet territorial des solidarités piloté par le département,
- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, porté par l'Etat et le département,
- le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont la démarche d'élaboration a débuté au second semestre 2016.

Ce document traduit une stratégie territoriale et entend répondre aux enjeux que doit relever le territoire du Pays Sud Bourgogne en matière d'accès aux services et aux soins, de revitalisation de bourgs-centres, de développement économique et numérique, de mobilité, de cohésion sociale ou encore de transition énergétique, notamment à travers la rénovation de l'habitat.

Il s'agit d'un document intégrateur de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités.

A noter :

Le Conseil départemental de Saône-et-Loire engagé dans une démarche d'élaboration de contrats territoriaux à l'échelle des territoires de SCOT, n'est pas signataire du contrat de ruralité, compte tenu d'un calendrier différent retenu pour son dispositif de soutien aux collectivités. Néanmoins, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de lisibilité des dispositifs, il a été associé aux travaux qui ont prévalu à sa rédaction et participera à sa gouvernance. Des cofinancements pourront, le cas échéant, intervenir sur des actions structurantes du contrat qui seraient compatibles avec la politique

du Conseil départemental.

Le Conseil départemental est engagé par ailleurs aux côtés de l'État, dans l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, décliné dans le contrat de ruralité pour le Pays Sud Bourgogne.

Enfin, le Conseil départemental conduit un projet territorial des solidarités, complémentaire de certaines actions inscrites dans le contrat de ruralité, qui a vocation à se décliner également sur le Pays Sud Bourgogne.

## I) Présentation générale du territoire

### A) Le territoire du contrat

Le territoire regroupe 4 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) :

- Mâconnais-Beaujolais Agglomération,
- La Communauté de communes du Clunisois,
- La Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois,
- La Communauté de communes ST Cyr Mère Boitier, entre Charolais et Mâconnais.

Au 1er janvier 2017, le Pays comptabilise 113 419 habitants (population municipale) pour 123 communes. Il est rattaché à 90% au bassin d'emploi du Mâconnais (au sens INSEE). Seules appartiennent à d'autres bassins d'emploi, 8 communes du Tournugeois et 3 du Clunisois (bassin de Chalon-sur-Saône) et 6 communes du Clunisois (bassin du Creusot-Montceau).



Mâconnais-Beaujolais Agglomération ( MBA) rassemble 67% de la population. La densité de population est de 96.2 habitants/km<sup>2</sup> et de 68.8 habitants/km<sup>2</sup> hors MBA (contre 52 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne sur la Bourgogne).

60% des communes rassemblent moins de 500 habitants (taille variant de 30 habitants pour Chériset à 33 350 habitants pour Mâcon). Six communes regroupent à elles seules plus de la moitié de la population (Mâcon, Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Tournus, La Chapelle-de-Guinchay et Crêches-sur-Saône), toutes identifiées en tant que pôles SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) et toutes positionnées – à l'exception de Cluny – sur la vallée de la Saône. Les deux EPCIFP jouxtant la Saône regroupent plus de 80% de la population sur 54% du territoire du Pays.

L'armature urbaine au sens du SRADDT se compose du pôle structurant de Mâcon, de 4 pôles intermédiaires (Charnay-lès-Mâcon, Cluny, Crêches-sur-Saône, Tournus) et de 9 pôles de proximité (Dompiere-les-Ormes, Lugny, Matour, Prissé, La Roche Vineuse, Salornay-sur-Guye, Tramayes, La Chapelle de Guinchay et Romanèche Thorins).

▪ **Un territoire de frange, aux portes du Grand Lyon.**

Le territoire dispose d'une position stratégique interrégionale favorable, à l'interface de la Bourgogne-Franche-Comté et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (l'Ain à l'Est et le Rhône au Sud).

En termes de vocation, le SRADDT analyse le Sud Bourgogne comme un espace alternatif à la métropole lyonnaise qui n'appartient pas pleinement à l'arc urbain Dijon / Chalon / Creusot-Montceau.

Les études menées par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire d'une part, par les SGAR Bourgogne et Rhône-Alpes d'autre part, ont démontré que *"les coopérations institutionnelles se nouent et se dénouent sans Mâcon"*, mettant en exergue différentes *"scènes de coopération"* entre agglomérations lyonnaise et mâconnaise sur lesquelles construire de futurs partenariats, telles que les filières alimentaires courtes (avec un bassin de plus de 2 millions de consommateurs), le tourisme et les loisirs, la logistique, l'habitat. L'étude *"territoires et dynamiques économiques en Saône-et-Loire"*, menée par la DDT en 2016, a elle aussi mis en évidence les enjeux de ces coopérations inter-territoriale.

▪ **Un territoire qui attire des habitants... mais une population vieillissante.**

La proximité du territoire avec l'aire lyonnaise confère au territoire une attractivité naturelle. Le solde migratoire est positif, le département du Rhône représente, à lui seul, 40% du solde migratoire total. Après l'Auvergne-Rhône-Alpes, c'est l'Île-de-France qui contribue le plus au « peuplement du territoire » et représente 27% du solde migratoire total.

En deux décennies, le nombre d'habitants a cru de 5.6% contre 2.0% pour l'ensemble de l'ex-Bourgogne même si cette moyenne cache cependant de fortes disparités infra-territoriales.

En résumé, mises à part les villes de Mâcon et de Tournus, les pôles SRADDT gagnent des habitants. Seuls trois territoires enregistrent un solde naturel négatif entre 2006 et 2011 qui accentue le vieillissement de leur population : le Clunisois (-0.5% par an, 31% de 60 ans et plus), le Tournugeois (-0.2%, 33% de 60 ans et plus) et le Mâconnais-Charolais (-0.1%, 28% de 60 ans et plus) contre 23% pour le Mâconnais-Beaujolais et le Mâconnais-Val de Saône, 25% pour la CAMVAL et 27% pour l'ensemble du territoire (ce qui correspond à la moyenne bourguignonne), s'agissant des 60 ans et plus.

Dans une étude menée en 2012, l'INSEE estime qu'en tendancier, le territoire du Grand Mâconnais comptera en 2040 une population plus nombreuse (+ 0.6% par an) et plus âgée (32% de plus de 60 ans contre 22% en 2008).

▪ **Un territoire "naturellement" attractif qui offre des opportunités d'activité et d'emplois.**

A cheval sur la Saône-et-Loire et l'Ain, la zone d'emploi de Mâcon se trouve au carrefour d'axes de communication la reliant aux principales agglomérations voisines. Les emplois sont très fortement concentrés sur la ville (50% des emplois) et l'agglomération de Mâcon (66%), Tournus et Cluny constituant des pôles d'emplois secondaires au sein du territoire Sud Bourgogne.

La zone d'emploi de Mâcon, qui englobe le Pays, a jusqu'ici assez bien résisté à la crise avec un taux de chômage de 8 % fin 2016 et une baisse du chômage de longue durée de 4,6 % sur les 12 derniers mois ce qui place ce territoire dans une position intermédiaire par rapport à des bassins d'emploi environnants.

Le tissu économique se compose d'un panier diversifié d'activités industrielles (25% des emplois dans le secteur agro-alimentaire), logistiques, commerciales, et de services qui font du territoire Sud Bourgogne "une petite France". Certaines font sa renommée internationale (viticulture et ses 7 AOC) ou, de manière plus modeste, fondent son image de marque (AOC mâconnaise et charolaise en matière de fromages de chèvres).

La répartition de l'économie opérée par l'INSEE en deux sphères, présente et non-présente, montre le poids que ne cesse de prendre la première par rapport à la seconde en tant que "carburant" de l'économie territoriale depuis plus de 30 ans dans un mouvement qui semble irréversible.

Le secteur du commerce et des services est le plus représenté : près de 34 000 emplois (dont 6 255 dans le commerce et 2 066 dans les transports) soit 71% de l'ensemble des emplois (46 844).

## DES FILIERES A FORT ANCRAGE LOCAL :

### o **L'agriculture, marqueur identitaire dynamique et pourvoyeur d'emplois.**

48,5% de la surface du territoire sont occupés par l'agriculture et la viticulture. On y compte, en 2010, près de 1700 exploitations agricoles.

Le secteur agricole et agro-alimentaire pèse pour 10% des emplois, non compris les services aux entreprises qui participent à son développement (conseil, commercialisation et logistique), poids qui ne prend pas en compte la forêt et les activités forestières.

L'agriculture locale peut s'appuyer sur des productions de qualité : 6 AOC viticoles régionales, 5 appellations communales du Mâconnais, 2 AOC fromagères (Mâconnais et Charolais), 1 AOC « Bœuf de Charolles » créée en 2010. Parallèlement, les filières courtes sont en plein essor.

### o **Le tourisme, facteur d'activité et d'attractivité.**

Au sein de l'économie, le tourisme occupe une place significative. En Bourgogne, il représente 28 300 emplois et la zone Mâcon-Cluny-Tournus se situe parmi les 7 zones touristiques rassemblant 65% des emplois liés à ce secteur. En Saône-et-Loire, le tourisme représente 5% du PIB départemental.

Le territoire du Pays Sud Bourgogne attire chaque année plus d'un million de visiteurs, fort de sa renommée aux échelles nationale et internationale, grâce notamment aux Abbayes de Cluny et Tournus (projets de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO), aux vins du Mâconnais et au Grand Site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson. Le territoire profite par ailleurs d'une localisation favorable, au cœur de l'Europe et bien desservie par les axes de transports.

Toutefois, la durée moyenne des séjours n'est que de 1,3 jour (1,2 pour les visiteurs d'origine étrangère) dans la zone Mâcon-Cluny-Tournus, contre 4,2 jours en Bourgogne.

Le Pays Sud Bourgogne compte environ 315 structures d'hébergement touristique, pour une capacité estimée à 9 700 lits. Ces structures d'accueil sont en grande partie composées de gîtes (48 % des structures) et de chambres d'hôtes (26 % des structures). Au moins un camping est présent dans chaque intercommunalité. L'essentiel de l'hôtellerie est concentré à l'est du territoire, à proximité de l'axe A6.

Les Offices de tourisme du territoire constatent malgré tout un déficit en termes d'hébergements de groupes et peinent à répondre à la demande de ces clientèles. En termes d'hébergement non marchand, le territoire compte, en 2011, 4 374 résidences secondaires.

Le réseau de transport fait également du Pays un point de passage et d'étape pour les vacanciers plutôt qu'une destination. Mises à part les richesses patrimoniales qui en font l'attrait, le territoire offre la possibilité d'itinéraires doux, avec trois axes structurants : la Saône (tourisme fluvial en fort développement), les Voies Bleue et Verte appartenant au Tour de Bourgogne à vélo. Sur l'axe Saône-Rhône, Mâcon est la 5<sup>ème</sup> ville touristique la plus fréquentée : en 2014, les 24 bateaux naviguant sur cet axe (contre 8 en 1998) y ont effectué 447 escales, 60 000 passagers ont ainsi posé le pied sur les quais de Mâcon en 2014. Les commerçants et prestataires constatent cependant que ces clientèles sont difficiles à capter en dehors des rares sites visités (18 000 croisiéristes par an à l'abbaye de Cluny et 5 000 à 8 000 au Hameau du Vin à Romanèche-Thorins).

### o **L'œnotourisme au carrefour du tourisme et de l'agriculture.**

La vigne et le vin sont des marqueurs de l'identité du Pays Sud Bourgogne et sont aussi un facteur d'attractivité pour les clientèles étrangères.

Le territoire compte aujourd'hui 8 caves coopératives et 187 viticulteurs engagés dans une démarche d'accueil des visiteurs (visite de cave et/ou dégustation et vente directe). En 2014, le Pays a obtenu le label Vignobles & Découvertes pour plus de 130 prestataires (hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques...) et viticulteurs, porteurs d'une offre riche et diversifiée, qu'il est nécessaire de fédérer, de structurer et de professionnaliser.

▪ **Mobilité : des espaces domicile-travail très fortement dissociés et des enjeux en terme de développement touristique.**

Le territoire Sud Bourgogne est un carrefour routier et autoroutier vers lequel convergent l'A6 (Paris-Lyon), l'A40 (Genève via Bourg-en-Bresse), l'A406 (contournement de l'agglomération mâconnaise sur l'Ain), la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) - N79. Les liaisons autoroutières mettent les aéroports internationaux de Lyon et de Genève à 1 h 30 de Mâcon. Le territoire est également desservi par la voie ferroviaire avec notamment 2 gares TGV (Mâcon et Mâcon-Loché) et la voie fluviale avec la Saône (APROPORT à Mâcon, haltes fluviales à Mâcon, Tournus et La Truchère).

L'emploi est très concentré sur la ville de Mâcon, ce qui génère des flux en termes de mobilité domicile-travail en interne comme avec les territoires proches. Le bilan "entrants / sortants", largement excédentaire, atteste de l'attractivité du territoire. Les flux internes restent majoritaires (37 500 migrations sur le total de 57 600 soit 65%) et sont massivement dirigés vers l'agglomération pour 67% d'entre eux.

▪ **L'offre de services : un territoire plutôt bien pourvu malgré certaines disparités.**

Les **pôles de services** sont principalement à l'est, dans la vallée de la Saône. L'excentrement de l'agglomération de Mâcon, seul pôle supérieur structurant du territoire, place donc les habitants de l'ouest du territoire à une distance relativement éloignée d'un certain nombre de services et d'équipements. Les pôles intermédiaires et les nombreux pôles de proximité permettent aux habitants d'accéder facilement à une offre de première priorité. Des initiatives portées par des collectivités ont vu le jour comme sur le Clunisois ou la Haute-Grosne (région de Matour-Tramayes), regroupant diverses activités autour d'une Maison de Services Au Public (MSAP).

En matière de **santé**, l'offre de soins est assez complète avec la présence de plusieurs établissements et de services de santé même si ces services sont inégalement répartis sur le territoire. Par ailleurs, comme dans de nombreux autres territoires, le Pays est déficitaire en médecins, déficit accentué par de nombreux départs à la retraite.

## **B) Les enjeux du territoire**

Le territoire du Pays Sud Bourgogne est aujourd'hui un territoire attractif mais dont la population vieillit et qui pourrait pâtir de sa proximité avec l'aire lyonnaise en devenant une « banlieue dortoir » de cette dernière.

En répondant aux défis identifiés par le territoire et devant être traités dans le cadre du Contrat de développement territorial signé avec la Région ou du programme LEADER, le Pays et les collectivités membres répondent également aux enjeux identifiés par la Région et le SRADDT mais aussi par l'Etat et le Département dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'objectif est d'entretenir et d'amplifier la dynamique d'attractivité du territoire, la dynamique démographique positive : maîtriser les flux de population que le Pays capte déjà et faire rester et s'installer des actifs, en les mettant au cœur des dispositifs et en leur offrant des perspectives de développement professionnel (activités économiques, emplois) et personnel (cadre de vie et services adaptés aux attentes) tout en veillant à l'équilibre entre urbain et rural et en évitant de dégrader les nombreux atouts naturellement présents du Pays.

Pour répondre aux enjeux, le territoire souhaite s'engager sur un programme pluri-annuel avec l'Etat qui va associer les acteurs dans la durée et va permettre d'asseoir les bases d'un partenariat efficace au service du projet global de développement local.

**Le Contrat de ruralité du territoire Sud Bourgogne permettra ainsi de répondre aux enjeux suivants :**

- Faciliter l'accès aux services publics et marchands; maintenir et développer l'offre de soins;
- Permettre la revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;

- Conforter l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, tourisme/oenotourisme, numérique, patrimoine naturel et culturel...);
- Améliorer les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
- Accentuer la transition écologique et énergétique;
- Favoriser la cohésion sociale.

## **Synthèse du diagnostic et des enjeux :**

### **Un territoire attractif qui offre des opportunités d'activités et d'emplois :**

- une zone d'emploi qui a jusqu'ici assez bien résisté à la crise,
- une économie dynamique et diversifiée, facteur de résilience à la crise,
- des marqueurs identitaires forts,
- des activités faisant la renommée internationale du Pays,
- les secteurs du commerce et des services bien représentés,
- des filières à fort ancrage local.

### **Mais :**

- une forte concentration des emplois sur Mâcon,
- un fort ralentissement de la création d'entreprises,
- un déficit de commerces de proximité notamment à l'Ouest.

### **Enjeux pour le territoire :**

Conforter une économie basée sur des ressources et savoir-faire locaux.  
Développer les filières à fort ancrage local et faire émerger des projets de création d'activité au sein de ces filières.  
Développer l'offre d'activités.  
Prospecter et accompagner des porteurs de projets.  
Créer un partenariat pérenne avec l'ensemble des acteurs économiques.

### **Un cadre de vie préservé, une offre de services à renforcer :**

- un cadre de vie préservé et des paysages de qualité,
- des pôles de proximité bien répartis et projets de mutualisation en cours (Maisons de services, de santé),
- une offre pour la petite enfance et l'enfance existante,
- un habitat traditionnel préservé,
- Mâconnais bien doté en matière de réseau TIC.

### **Mais :**

- des centres-bourgs qui se vident au profit de la construction en périphérie,
- une disparité de l'offre de services entre l'Est et l'Ouest du Pays,
- une offre petite enfance et enfance insuffisante et parfois inadaptée,
- un parc de logements ne correspondant plus aux attentes des habitants et futurs arrivants,
- des zones blanches persistantes,
- déficit d'offres de transport en commun en milieu rural (Ouest).

### **Enjeux pour le territoire**

Renforcer le maillage des services pour garantir la proximité, la qualité du cadre de vie, maintenir la population.  
Aménager et faciliter l'accès aux services et équipements pour l'ensemble des habitants.  
Organiser un bouquet de services en phase avec les besoins des habitants : petite enfance, santé, mobilité, usages numériques.  
Requalifier le parc ancien, diversifier l'habitat.  
Accompagner la rénovation énergétique des logements.

**L'essentiel à retenir - Atouts, faiblesses, opportunités, menaces :**

	<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<i>Territoire</i>	Pays et périmètre SCOT identiques. Position stratégique interrégionale favorable. Sud du territoire (Mâconnais-Beaujolais) comme passerelle vers le Rhône.	Absence d'inscription du Pays dans les réseaux territoriaux. Absence de SCOT et d'Inter-SCOT.	Carrefour européen (Nord-Sud et Est-Ouest). Grande accessibilité. Dispositifs d'aide au développement rural existants. Engagement de la démarche SCOT.	Proximité de l'aire lyonnaise (risque de devenir « banlieue dortoir »).
<i>Démographie</i>	Solde migratoire positif pour tous les EPCL. Arrivée de jeunes ménages.	Répartition inégale de la population. Départ des jeunes.	Proximité de la métropole lyonnaise (Pays attractif pour les jeunes ménages).	Viellissement de la population.
<i>Economie Emplois</i>	Economie dynamique et diversifiée, facteur de résilience à la crise. Des marqueurs identitaires forts.	Forte concentration des emplois sur Mâcon. Déficit de commerces de proximité; notamment à l'Ouest. Des zones artisanales saturées.	Proximité de la métropole lyonnaise pourvoyeuse d'emplois.	Nette augmentation du nombre de chômeurs de longue durée. Baisse des créations d'entreprises.
<i>Tourisme</i>	Richesses patrimoniales, naturelles et culturelles. Voies douces, Verte et Bleue, structurantes. Sites de renommée internationale. Fédération des OT. Structuration en cours d'une filière œnotouristique.	Territoire de passage pour les touristes. Offre peu structurée et mal diffusée. Emplois perdus dans le secteur des services. Des touristes qui restent peu de temps.	Carrefour européen. Proximité de 2 importants bassins de clientèle (Lyon et Ile de France). Nouvelles aspirations pour l'éco-tourisme.	Concurrence de territoires proches et mieux structurés.
<i>Agriculture</i>	Qualité et diversité des productions. Emergence de démarches de structuration de circuits courts. Nombreuses AOC.	Faible visibilité des réseaux de distribution.	Aspiration des consommateurs pour une alimentation de qualité et de proximité. Débouchés vers le bassin de consommation lyonnais.	Forte concurrence à l'international.
<i>Mobilité</i>	Un schéma et des propositions d'actions à l'échelle du territoire. Projets de développement de la multi-modalité.	Offre de transport en commun insuffisante (Ouest).	Carrefour européen. Facilité d'accès depuis Lyon, Paris.	Accroissement des flux de mobilité domicile-travail. Déficit d'offre en milieu rural, frein à la mobilité professionnelle.

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<i>Petite enfance</i>	Offre existante... Une étude menée à l'échelle du territoire pour guider l'action.	...Mais insuffisante et inadaptée à certaines problématiques.	Installation de jeunes ménages.	Vieillesse de la population.
<i>Habitat Cadre de vie</i>	Cadre de vie préservé. Habitat traditionnel et paysages de qualité.	Parc de logements ancien, non adapté aux attentes des nouveaux habitants. Taux de vacance en hausse. Parc très énergivore.	Dispositifs d'aides en faveur de la réhabilitation de l'habitat.	Banalisation voire altération du cadre de vie liée à la périurbanisation. Vulnérabilité énergétique de certains ménages.
<i>TIC</i>	Des secteurs (ex CAMVAL) devant être fibrés rapidement.	Zones blanches persistantes : usages encore peu développés.	TIC : facteur de développement et d'innovation... Des schémas en cours pour l'accès au très haut débit. Progression de l'usage des TIC dans les pratiques touristiques.	...mais TIC : facteur de marginalisation des territoires.
<i>Services, Santé</i>	Pôles de proximité bien répartis. Projets de mutualisation (maisons de services, maisons de santé).	Disparités de l'offre entre l'est et l'ouest.		Risque d'accroissement du déséquilibre est-ouest de l'offre de services.

### C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Diverses démarches et dispositifs ont déjà été mis en place ou sont en cours d'élaboration en faveur du développement local, de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire Sud Bourgogne.

**Le Pays Sud Bourgogne a en effet contractualisé avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2016-2017** pour la mise en œuvre d'une politique d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations et activités.

Les principaux axes de la stratégie sont les suivants :

- Garantir l'attractivité du territoire, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets;
- Dynamiser l'emploi en confortant des filières à fort ancrage local : structurer une véritable destination touristique, valoriser la filière oenotourisme, développer les circuits agricoles de proximité;
- Structurer et qualifier l'offre d'hébergement des entreprises;
- Préserver et améliorer les attraits et services du territoire : petite enfance et enfance, mobilité, usages et services numériques.

Une seconde convention d'objectifs et de moyens sera signée pour la période 2018-2020.

**Parallèlement, le Pays Sud Bourgogne a, pour la première fois, candidaté à l'appel à projet régional LEADER.** Lauréat, le Pays bénéficie d'une enveloppe de 1.5 millions d'euros pour mettre en œuvre, sur la période 2016-2020, sa stratégie territoriale intitulée "Le tourisme en Pays Sud Bourgogne : un levier pour l'attractivité et l'accueil de nouveaux habitants".

Ce programme s'articule autour de 9 fiches-actions dont les objectifs sont les suivants :

- 1- Coordonner un dispositif d'accueil des porteurs de projets d'échelle Pays;
- 2- Développer des coopérations inter-territoriales en faveur de la structuration touristique;
- 3- Accompagner le territoire vers la structuration d'une véritable destination de séjour touristique au service du développement économique et de l'emploi;
- 4- Accompagner et valoriser la filière œnotourisme comme facteur de développement économique;
- 5- Accroître les débouchés touristiques des productions agricoles locales en circuits courts et installer de nouveaux producteurs;
- 6- Aménager et promouvoir l'itinérance touristique;
- 7- Développer les usages et services numériques au profit des professionnels du tourisme, des visiteurs, des habitants et des acteurs du territoire;
- 8- Soutenir l'offre de services à destination de la petite enfance et enfance notamment en faveur des professionnels du tourisme et des visiteurs;
- 9- Fiche-action transversale : animation et fonctionnement du GAL.

En complément de ces deux dispositifs contractuels, le Pays Sud Bourgogne a souhaité orienter son action vers l'adaptation de l'offre de logements aux attentes diversifiées des habitants et nouveaux arrivants. Pour cela, **le Pays a souhaité mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE).** Dans cet objectif, en 2015, il a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt diffusé par le Conseil régional et l'ADEME prévoyant de soutenir ce type d'expérimentation et sa candidature a été retenue. La mise en place de cette plateforme est en cours. Deux salariées du Pays (1.75 ETP) sont mobilisées pour son animation. Cette démarche expérimentale sur 3 ans (2016-2018), bénéficie d'un financement de 270 000€ via le dispositif régional spécifique ADEME/Région.

L'action du Pays permettra notamment d'accompagner et de faciliter le passage à l'acte des particuliers dans leur démarche de réhabilitation énergétique de leur bâti / leur logement en leur proposant un offre globale de services (dont offre globale de travaux sous la forme de groupement d'entreprises), prenant en compte l'ensemble des aspects technique, financier, administratif et logistique (organisation des chantiers).

Par ailleurs, dans le but de maintenir et développer l'offre de soins en veillant au maillage du territoire, **le Pays Sud Bourgogne a décidé fin 2015, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé, d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS).** Ce contrat est actuellement en cours d'élaboration et devrait être signé au cours du second semestre 2017.

Les dispositifs cités précédemment sont portés par le Pays Sud Bourgogne, à l'échelle du territoire, pour le compte des quatre intercommunalités membres.

**D'autres démarches sont également initiées directement par les collectivités.**

Enfin, un certain nombre de mesures issues des comités interministériels aux ruralités sont déjà appliquées sur ce territoire de projets :

Thématiques prioritaires	Démarches et dispositifs thématiques engagés sur le Pays Sud Bourgogne
<p><b>Priorité 1 : garantir à tous l'égalité d'accès aux services</b></p>	<p>Services publics : 2 Maisons de Services Au Public ouvertes : Cluny et Haute Grosne (à partir de Matour), 5 Maisons de santé pluri-professionnelles ouvertes : Cluny, Tournus, Tramayes, Lugny, Viré. Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques du territoire : 12 équipes de soins rémunérées. Elaboration d'un contrat local de santé en cours.</p>
	<p>Ecoles en milieu rural, un lieu de réussite éducative : favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles : une convention établie à ce jour, une autre en cours de rédaction. Accompagnement des élus dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT).</p>
	<p>Plateforme mobilité dans les bourgs-centres : point mobilité à Mâcon : vocation sociale.</p>
<p><b>Priorité 2 : amplifier les capacités de développement des territoires</b></p>	<p>Le logement: programme « Habiter Mieux »: traitement du logement ancien, lutte contre la précarité énergétique : 42 logements accompagnés en 2016 dont 12 en zone rurale.</p>
	<p>Maintien des commerces de proximité et services marchands</p>
	<p>Soutien des territoires à énergie positive : deux territoires lauréats de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte : la CC du Clunisois et la CC de Matour + la commune de Tramayes. Ces territoires ont signé une première convention avec la ministre de l'écologie pour un montant de 500 000 €. Actions visant principalement la rénovation énergétique de bâtiments. La CC du Clunisois a produit un avenant pour une 2ème phase : près d'1,2M€ seront alloués à la collectivité.</p>
	<p>Agriculture : soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF) : projet de coopérative Coforêt dans la région de Matour et environs.</p>
	<p>Accélérer le raccordement au THD des services publics et entreprises identifiés prioritaires. Téléphonie mobile : couverture des zones blanches, nouvelles mesures : 1 commune identifiée zone blanche (Sigy le Chatel). Résorption des zones dites sensibles : touristiques, économiques : AAP 1300 sites : pas de site identifié à ce jour.</p>
<p><b>Priorité 3 : accompagner les collectivités et le territoire</b></p>	<p>Ce territoire a bénéficié des mesures de soutien de l'investissement public local décidées lors des comités interministériels aux ruralités. Ainsi en 2016, l'accompagnement de l'État à l'investissement local a représenté un montant de <b>3 094 506€</b> à travers la mobilisation des fonds suivants :</p> <p><b>-DETR : 1 392 844 € attribuées pour 49 projets</b> <b>-FSIPL : 1 701 662 € attribuées pour 17 projets.</b></p>

## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

---

Dans une logique de projet de territoire, le contrat de ruralité définit **des objectifs** qui se déclinent autour des 6 thématiques prioritaires traduisant les enjeux du territoire Sud Bourgogne.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées. Elles sont exposées dans les 9 fiches-actions annexées au présent contrat.

### 1- Maintenir et développer l'offre de soins; faciliter l'accès aux services publics et marchands.

#### A) Améliorer et faciliter l'accès aux soins de proximité (fiche-action 1).

L'**accès aux soins** est un enjeu majeur de développement du territoire.

Le territoire compte 5 maisons de santé pluri-professionnelles (Cluny, Tournus, Viré, Lugny, Tramayes). La densité médicale du territoire est certes supérieure à la moyenne départementale et régionale, toutefois, le vieillissement des médecins généralistes constitue une véritable fragilité pour le maillage de ce territoire dans les 5 ans à venir (30% des médecins ont plus de 60 ans).

Aussi, dans le but de maintenir et développer l'offre de soins tout en veillant au maillage du territoire, le Pays Sud Bourgogne a décidé fin 2015, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé, d'élaborer un Contrat Local de Santé (CLS).

Ce contrat est actuellement en cours d'élaboration et devrait être signé au cours du second semestre 2017.

Le diagnostic réalisé dans ce cadre a permis de distinguer 5 thématiques de travail à explorer de façon collaborative avec les partenaires intéressés :

- santé mentale,
- démographie médicale,
- santé des jeunes,
- santé des personnes âgées,
- santé et environnement.

Dans le cadre du contrat de ruralité, deux orientations sont retenues et devraient intégrer les axes d'actions du contrat local de santé :

- maintenir l'offre de soins de proximité en assurant la promotion des possibilités d'installation et en valorisant le territoire : développer les stages d'internes sur le territoire, mettre en place un dispositif d'accueil et d'accompagnement des professionnels de santé et stagiaires...
- optimiser l'organisation des soins de 1ers recours en favorisant le travail en réseau et l'innovation : accompagner la création de nouvelles maisons de santé pluri-professionnelles le cas échéant des projets émergent sur certains secteurs du Pays ; développer les usages du numérique, maintenir et renforcer l'accès aux spécialistes notamment s'agissant des ophtalmologues, des psychiatres et des chirurgiens-dentistes.

#### B) Garantir et faciliter l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire (fiche-action 2).

Au regard du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), il ressort que **ce territoire est relativement bien**

**maillé s'agissant des services publics**, à partir du pôle structurant de Mâcon, des pôles intermédiaires et des divers pôles de proximité.

2 MSAP sont présentes sur ce territoire et rayonnent alentour. Celle du Clunisois, présente sur les sites de Cluny et Salornay-sur-Guye, prévoit de mieux desservir, à partir de Salornay-sur-Guye, le nord de la nouvelle Communauté de communes. Celle de Haute-Grosne est présente sur les sites de Matour, Dompierre-les-Ormes et Tramayes, et sur rendez-vous dans d'autres communes. Les 2 MSAP proposent un relais précieux vers les opérateurs basés à Mâcon, Elles sont fortement investies sur l'accès à l'emploi et aux droits sociaux, l'accompagnement à l'usage du numérique et le covoiturage. L'information de la population sur l'existence de ces structures mutualisées et des services proposés gagnerait à être élargie, avec l'aide des secrétariats de mairies, des services sociaux, et plus généralement de tous les services d'accueil présents sur le territoire, souvent au 1er rang en matière d'information de base et d'orientation.

Ainsi, **ici, l'enjeu principal consiste surtout à maintenir et conforter l'offre existante**, assurer une meilleure communication auprès de la population sur le rôle et la localisation des accueils mutualisés.

Il est à noter que l'Etat participe au fonctionnement de ces structures MSAP, aux côtés des collectivités et des opérateurs.

Une meilleure couverture territoriale en services publics pourrait être recherchée dans le cadre des nouveaux EPCI élargis, sous des formes diverses (permanences dans d'autres communes, voire itinérance).

La mise en réseau des structures existantes doit être par ailleurs un gage d'efficacité et d'efficience. La Caisse des dépôts et consignations assure l'animation des MSAP sur le territoire national et, en lien avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, réfléchit à la déclinaison locale de cette animation qui participerait à cette mise en réseau.

Pour sa part, **La Poste**, qui peut participer à la mutualisation des services (MSAP, agence postale communale) met en place de nouveaux services à la population, jusqu'au domicile de l'utilisateur.

Autre axe d'intervention : assurer un meilleur accès aux services de **Pôle emploi** : l'enquête réalisée dans le cadre du SDAASP a mis en lumière un accès insuffisamment adapté aux besoins locaux, accès compliqué du fait des distances, du relief parfois et du peu de dessertes vers Mâcon.

Le renforcement des liens avec Pôle emploi devra être recherché à travers les MSAP existantes (ou dans un éventuel projet de MSAP à venir) et grâce à la simplification via les démarches dématérialisées.

Plus globalement, l'accès aux services par des voies numériques devra être facilité (information sur les procédures dématérialisées, points d'accès libre à internet, accompagnement des usagers dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques).

Enfin, s'agissant de l'accès à l'**école primaire**, l'un des enjeux du contrat consiste à engager une réflexion à l'échelle du territoire afin de rechercher des solutions pertinentes, viables et efficaces en matière d'offre scolaire. Il importe de poursuivre le dialogue entre la direction des services académiques et les élus locaux, d'envisager l'élaboration d'un diagnostic du réseau scolaire permettant la mise en œuvre d'une organisation pérenne de ce réseau.

## **2- Permettre la revitalisation des centres-bourgs, notamment à travers l'aménagement des centres, la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité (fiche-action 3).**

Le Pays est composé de différents centres-bourgs qui offrent un maillage intéressant sur le territoire. Outre la présence de l'agglomération de Mâcon, le Pays Sud Bourgogne comprend d'autres pôles qui rayonnent sur le territoire, notamment Tournus et Cluny.

D'autres communes disposent de services et commerces de proximité, telles Tramayes, Matour, Dompierre-les-Ormes, La Roche Vineuse, Lugny, Crèches-sur-Saône, La Chapelle de Guinchay...  
A noter que la plupart des centres-bourgs sont situés le long de la Saône.

Le maintien d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de centres-bourgs vivants et animés, est un enjeu majeur de l'égalité et de la cohésion des territoires et un levier de la transition écologique.

La ville de Tournus a été lauréate en 2014 de l'**appel à manifestation d'intérêt national en vue de la réhabilitation des centres bourgs**.

Objectifs de ce programme : dynamiser l'**économie** des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles; améliorer le **cadre de vie** des populations, en offrant notamment des **logements** de qualité et un meilleur accès aux **services** de proximité; accompagner la **transition écologique** des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

La ville a bénéficié d'un accompagnement appuyé des services de l'Etat sur ce projet et d'un cofinancement via le FNADT (284 000€) pour assurer l'ingénierie. La commune a par ailleurs obtenu des crédits FISAC (69 664 €). D'autres crédits, notamment, des aides à la pierre et à la rénovation des logements via l'ANAH pourront être obtenus dès finalisation et signature de la convention de revitalisation.

L'Etat et la Région, participent à d'autres programmes de revitalisation des centres-bourgs dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020 et accompagnent les collectivités qui engagent des projets de ce type. L'accompagnement de l'Etat porte sur l'ingénierie et la Région cofinance les travaux de rénovation de l'habitat et des espaces publics.

En 2014, le Conseil régional de Bourgogne a diffusé un **appel à projet "aménagement durable"** dont la commune de Matour est lauréate. Elle a pu bénéficier d'une enveloppe de 750 000 euros sur 3 ans.

Au regard de la complexité des aides financières mobilisables sur ce type d'opération et de la juxtaposition d'outils cloisonnés par des thématiques spécifiques, l'État assure la mise en œuvre d'une démarche partenariale pour les projets de revitalisation des bourgs-centres afin de mobiliser l'ensemble des acteurs publics concernés et coordonner l'intervention des politiques publiques sectorielles : logement, équipements, activité commerciale, services à la population et aux entreprises, tourisme, culture, patrimoine...

L'enjeu sur ce territoire est de maintenir ce tissu local de commerces et de services afin de conserver l'attractivité des bourgs-centres et de répondre aux besoins de toutes les populations.

- **Maintenir l'attractivité commerciale des bourgs-centres :**

Un certain nombre de bourgs-centres disposent de plusieurs commerces de proximité qui contribuent à leur attractivité. L'un des enjeux est de maintenir cette attractivité.

Se pose également pour ce territoire, la question de la concurrence exercée par les zones d'activités commerciale périurbaines, en particulier au Sud de Mâcon, qui ont pour effet d'attirer les commerces en périphérie.

Le phénomène des vacances commerciales devient visible dans certaines communes du territoire, conséquence de problèmes liés à l'étalement urbain notamment. Aussi, il importe de veiller à mettre en place une stratégie visant à un équilibre entre périphérie et centralité, mais aussi à adapter les acteurs du commerce à l'évolution des modes de consommation et des attentes de leurs clients.

Les chambres consulaires proposent des dispositifs et peuvent accompagner professionnels et

collectivités dans cette démarche:

- **Agir en faveur du logement :**

Cet objectif vise certes, à accueillir de nouvelles populations, à assurer leur maintien sur le territoire et à participer à la reconquête des centres-bourgs par la réhabilitation des logements anciens.

Selon les données INSEE 2009, le parc de logements comprend en 2009 près de 58 000 logements qui se répartissent à 84,5% en résidences principales, 7,6% en résidences secondaires et 8,0% en logements vacants. L'une des tendances qui ressort entre la répartition 2009 et 1999 montre que le poids des logements vacants s'est accru : +19%, pour les logements vacants.

Au fil des chiffres, il ressort différents types de dynamiques en matière d'habitat sur ce territoire :

- la vallée de la Saône (MBA, ex-CC du Mâconnais-Val de Saône) qui reste très dynamique, mis à part le Tournugeois présentant des signes de déprise;
- l'arrière-pays (Clunisois, Mâconnais-Charolais, Matour et sa Région) moins dynamique mais qui conserve ou retrouve une certaine attractivité, avec des attentes des habitants à prendre en compte par la collectivité en terme de maintien de services de proximité;
- la ville-centre, qui continue de perdre des habitants alors qu'elle reste le principal pôle d'emplois pour un espace de plus en plus vaste;
- une tendance générale à la périurbanisation qui participe à la banalisation des paysages.

De nouvelles **OPAH** peuvent être envisagées sur le Pays : offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. 2 projets sont en cours en secteur rural, l'un porté par la Communauté de communes du Clunisois, l'autre par la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Le programme "**Habiter mieux**" participe également à cet objectif : volet social du plan national de rénovation thermique, il vise à améliorer le confort thermique des logements, à lutter contre la précarité énergétique, et réduire les charges qui pèsent sur les ménages. A noter que 42 logements ont bénéficié du programme "Habiter mieux" en 2016.

En complémentarité avec ce dispositif porté par l'ANAH, le Pays Sud Bourgogne a souhaité s'engager dans cette nécessaire adaptation de l'offre de logements aux attentes diversifiées des habitants. Pour cela, il propose un accueil et un accompagnement des particuliers via sa **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE)**, cofinancée par le Conseil régional et l'ADEME à hauteur de 270 000 euros sur 3 ans. La mise en place et l'animation de cette plateforme sont en cours : deux salariées du Pays sont mobilisées pour son animation.

L'objectif de la PTRE est d'accompagner et de faciliter le passage à l'acte des particuliers dans leur démarche de réhabilitation énergétique de leur bâti/leur logement en leur proposant une offre globale de services. Cette plateforme permettra d'intensifier le recours au dispositif "Habiter mieux".

### **3- Conforter l'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, tourisme/oenotourisme, numérique, patrimoine naturel et culturel...).**

#### **A) Renforcer l'attractivité économique du territoire (fiche-action 4).**

- **Promouvoir le Pays Sud Bourgogne et améliorer l'accueil des porteurs de projets à l'installation.**

Depuis le premier semestre 2016, la promotion territoriale, l'accueil et l'orientation des porteurs de projets sont partagés entre le Pays et les intercommunalités. L'accompagnement individuel des porteurs de projets est essentiellement du ressort des structures déjà actives sur le territoire et des collectivités.

L'organisation mise en place tend vers une bonne coordination de l'offre proposée en matière d'accueil et d'accompagnement et doit en assurer une bonne visibilité et lisibilité à l'externe et en interne.

Ce défi suppose une collaboration étroite entre les différents acteurs institutionnels et économiques qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement de porteurs de projets d'installation en renforçant les complémentarités de chacun d'entre eux.

La construction de l'offre d'activité se déclinera en plusieurs volets, notamment la détection du potentiel d'activités et les conditions d'accueil mobilisables. Elle tentera de prendre en compte divers aspects (activité, local ou foncier, logement, services à la personne, emploi pour le conjoint...). L'accompagnement et le suivi du créateur, du nouvel arrivant devront prendre une place importante dans le dispositif.

#### ○ **Préserver les activités en milieu rural.**

L'armature commerciale du Sud Bourgogne est la plus dense du département (données DDT 2010). La zone de chalandise de l'agglomération mâconnaise dépasse largement le Pays. Les pôles intermédiaires et de proximité desservent des zones plus locales permettant de satisfaire aux besoins de première nécessité. Toutefois, dans les zones rurales du Pays, le commerce et les services de proximité connaissent des difficultés de par le vieillissement des chefs d'entreprise (faciliter la transmission d'entreprise) et le changement des attentes des consommateurs (adaptation de l'offre).

Autre facteur de vitalité économique en zones rurales, les activités industrielles représentent une part significative des emplois (ex-CC du Mâconnais-Charolais, Matour et sa région, Tournugeois). Quant au secteur de Lugny, (ex-CC du Mâconnais-Val de Saône), 15% des emplois sont dédiés à l'agriculture en raison de la forte activité vitivinicole.

Le territoire est bien équipé en zones d'activités à vocation industrielle, commerciale, logistique, artisanale ou mixte. Il existe néanmoins une spatialisation entre l'est et l'ouest. Alors que les zones d'activités de grande envergure se trouvent à l'est et le long de l'A6, certaines communes souffrent d'un manque de foncier pour accueillir des petites et moyennes entreprises du fait de la saturation de zones artisanales existantes et craignent le départ d'entrepreneurs locaux.

Les acteurs économiques pointent aussi régulièrement les problèmes d'accès vers l'ouest du territoire (projet de mise à 2X2 voies de la RCEA) d'une part, l'accès au très haut débit, d'autre part.

#### ○ **Améliorer l'offre de fonciers viabilisés et d'immobiliers d'activités.**

Un premier recensement fait état d'une centaine d'hectares disponibles. La pratique montre que cette quantification ne tient pas toujours compte des éléments de fonctionnement nécessaires à l'exploitation d'une entreprise (accessibilité, réseaux, nature des sols, PPRI, zone de danger, proximité avec l'habitat résidentiel...) ou du niveau d'aménagement. Il doit être ainsi remis à jour de manière approfondie.

#### ○ **Favoriser le déploiement du THD et de la téléphonie mobile sur ce territoire.**

L'accès au numérique et à la connexion au téléphone mobile constitue aujourd'hui un impératif pour le développement économique des territoires en général et des zones d'activité en particulier.

Ainsi, l'amélioration de la couverture du territoire en THD et en téléphonie mobile doit contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire.

Ce territoire est concerné par une zone AMI dont le raccordement au FTTH sera assuré par Orange et par une zone RIP, dont le déploiement du THD incombe au Conseil départemental dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département. Une grande partie du territoire est intégrée à l'étape 1 du plan de déploiement départemental, soit d'ici fin 2020.

S'agissant de la téléphonie mobile, un nouveau programme de résorption des centres bourgs en zones blanches a été initié fin 2016 avec de nouvelles mesures. Toute commune identifiée comme non couverte pourra bénéficier d'un soutien financier de l'État à hauteur de 100k€/site.

A noter, l'activation de la plateforme France Mobile, portail web unique mis à la disposition des élus locaux afin de signaler les anomalies de couverture en téléphonie mobile. Ce dispositif permet, via un formulaire détaillé, de communiquer l'ensemble des caractéristiques de l'anomalie. Des solutions opérationnelles seront alors proposées par les opérateurs (matériel de réception spécifique, déploiement...).

**B) Encourager le développement des circuits agricoles de proximité, le lien producteur-consommateur (fiche-action 5).**

L'activité agricole reste une activité très structurante pour le territoire, à la fois pour le nombre d'emplois et pour la structuration des espaces et des paysages.

Le Pays a réalisé en 2009 un diagnostic sur les circuits courts agricoles qui a analysé les opportunités de structuration et de développement à l'échelle du territoire.

Les circuits courts constituent en effet une opportunité pour les producteurs qui peuvent par ce moyen valoriser autrement leurs productions et obtenir une meilleure reconnaissance de leur métier, d'autant que le Pays recense des produits du terroir diversifiés et reconnus. Pour le territoire, les filières courtes représentent un moyen concret de maintenir l'activité agricole tout en développant du lien social.

Il semble important d'expérimenter, de tester des projets à petite échelle, de permettre aux producteurs de se regrouper et de « faire ensemble » sans opposer circuits courts et circuits longs, agriculture biologique et conventionnelle.

Ces dernières années, des circuits courts ont été développés pour l'approvisionnement des particuliers (AMAP) ou de collectifs (cantines). La démarche « Cantines en mouvement », démarrée en 2010 et animée actuellement par l'association Terroirs de Saône-et-Loire, vise à développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits fermiers locaux en mettant en relation les différents acteurs locaux sur le territoire du Pays.

Parallèlement, à l'échelle du Pays, d'autres initiatives voient le jour.

Le Contrat de ruralité permettra de soutenir différents projets : création d'outils structurants (plateforme logistique, équipements permettant l'abattage, la transformation, la commercialisation, la préparation de repas).

Le maintien ou l'installation de nouveaux actifs agricoles dans les productions dont le Pays manque pourra également être soutenu afin d'assurer le développement des circuits courts (par exemple développement de bâtiments pour les productions locales).

De même, il pourra soutenir le développement de projets de cuisines centrales s'appuyant sur les circuits courts et offrant des débouchés aux producteurs, notamment les cuisines collectives, au-delà de la restauration scolaire.

Il sera également intéressant pour le territoire d'accompagner les équipements ou les supports illustrant les voies de la diversification et contribuant ainsi au développement d'emplois et confortant les revenus des agriculteurs (en s'appuyant sur la ferme expérimentale de Jalogy par exemple).

**C) Accompagner le territoire vers la structuration d'une véritable destination de séjour touristique au service du développement économique et de l'emploi. Valoriser la filière oenotourisme (fiche-action 6).**

Le territoire du Pays Sud Bourgogne attire chaque année plus d'un million de visiteurs grâce à une offre touristique variée : à l'est, le vignoble du Mâconnais et le tourisme fluvial ; dans la zone du Clunisois un patrimoine culturel et religieux riche ; à l'ouest un tourisme plus lié à la qualité et à l'authenticité des paysages et au patrimoine naturel. Le Pays est reconnu aux niveaux national et international, notamment par le biais des Abbayes de Cluny et Tournus (porteurs de projets de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO), des vins de Bourgogne et du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson. Le Pays profite d'une localisation idéale, au cœur de l'Europe et bien desservie par les axes de transports.

Toutefois, malgré ses attraits touristiques, le territoire reste un lieu de passage pour les touristes. Il est pourtant doté des trois piliers qui fondent une destination touristique et constituent une offre complète pour le séjour des visiteurs :

- La culture et le patrimoine,
- La nature et les activités sportives,
- La gastronomie, le vin et l'art de vivre.

Ces piliers sont en effet richement représentés, c'est pourquoi les acteurs du territoire souhaitent s'appuyer sur ces atouts pour accompagner des actions visant à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs et à faire du territoire une destination plutôt qu'un lieu de passage.

Dans cet objectif, le contrat de ruralité soutiendra notamment les actions permettant au territoire de se structurer en destination de séjour en complétant l'offre touristique (hébergements, activités, itinérance, médiation, projets structurants...).

Par ailleurs, le Pays a mis en évidence la nécessité de structurer et de développer l'oenotourisme sur le territoire du Mâconnais. Il s'avère que l'offre oenotouristique est riche et variée mais manque de visibilité pour les touristes, d'une part, mais également au sein même du réseau des prestataires et viticulteurs du territoire. Un premier cap vers la structuration a été franchi en 2014 avec l'obtention du label Vignobles & Découvertes pour le Vignoble du Mâconnais. Il est à présent nécessaire de fonder et renforcer le réseau des prestataires labellisés.

L'Etat (cf. contrat de destination), la Région (cf. SRDT) comme le Département (cf. plan marketing de l'Agence de Développement Touristique et de Promotion du Territoire de Saône-et-Loire) placent l'oenotourisme parmi les filières majeures à soutenir.

L'offre actuelle manquant de visibilité pour les visiteurs, il convient donc aujourd'hui de mieux structurer cette offre, en s'appuyant sur les réseaux (Offices de tourisme, Vignobles & Découvertes, Organismes de Défense et de Gestion de crus).

Il est important de souligner que l'on sait qu'en France, 12 à 20% des entrepreneurs qui s'installent dans une région le font à la suite d'un séjour touristique. Aussi, le territoire du Pays Sud Bourgogne doit faire de l'attractivité et de l'activité touristiques des leviers pour favoriser l'émergence de projets d'installation sur son territoire. Le poids significatif du tourisme dans l'économie locale est donc un élément à prendre en compte pour la stratégie locale de développement territorial.

Ainsi, diverses études et démarches de territoire ont mis en évidence l'importance de la filière oenotourisme en termes de visibilité et de notoriété du territoire. Via le contrat de ruralité et les autres programmes contractuels portés par le Pays, il semble essentiel de prendre en compte la filière et d'accompagner sa structuration et son développement en s'appuyant sur les synergies encouragées à l'échelle du territoire.

#### **Valoriser les richesses patrimoniales et naturelles de ce territoire, vecteur de développement économique :**

Ce territoire est couvert pour partie par le label Pays d'Art et d'Histoire "Entre Cluny et Tournus". Le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire" qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Ce label doit être pris en compte dans la politique touristique du Pays qui peut s'appuyer sur l'expertise qu'il représente en termes d'animation et de médiation du patrimoine (éducation artistique et culturelle fondée sur le patrimoine, fédération et coopération avec les associations, consolidation de la qualité des contenus...). Des actions ou projets pourraient éventuellement faire l'objet d'un partenariat formalisé sur le périmètre commun du Pays et du PAH (notamment autour de la formation des guides et divers médiateurs auprès du jeune public, ou encore de l'inventaire du patrimoine qui peut alimenter les documents de planification (SCOT et PLU)).

Le Pays Sud Bourgogne dispose par ailleurs d'un site, classé Grand site de France. Ce label a été obtenu pour son projet territorial permettant de trouver un équilibre durable entre la restauration et la protection du site, l'accueil des visiteurs et les retombées économiques. L'objectif est de s'appuyer sur la renommée naturelle et paysagère du Grand Site de France de Solutré Pouilly Vergisson pour faire connaître et mettre en réseau les autres lieux touristiques du Pays. La gestion du Grand site peut servir de relais d'information auprès des visiteurs. Des projets de réhabilitation de logements anciens dans les villages de Vergisson et Solutré pourraient permettre d'offrir des offres de logements touristiques : au moins 30% de logements vacants dans ces deux villages (diagnostic DREAL BFC).

Le territoire compte plusieurs sites archéologiques et bénéficie notamment de l'attrait des grottes d'Azé et de Blanot.

Une meilleure structuration de l'offre touristique devrait permettre de mieux faire connaître ce territoire ; à cet effet, un soutien de l'Etat dans le cadre de structuration des pôles touristiques territoriaux (SPOTT) pourra être sollicité.

#### **4- Améliorer les mobilités locales et l'accessibilité au territoire (fiche-action 7).**

Seule l'agglomération mâconnaise porte un périmètre de transport urbain (17 lignes régulières + transport à la demande). Si les axes routiers et autoroutiers (ferroviaires pour la vallée de la Saône avec 4 gares TER) irriguent efficacement le territoire, les transports interurbains n'offrent pas une desserte suffisante pour satisfaire les besoins en mobilité alternative à la voiture individuelle. Deux Communautés de communes (Clunisois, ex-Matour et sa région) ont créé un transport à la demande qui permet le transport vers les bourgs-centres voire le rabattement vers la ligne de bus allant de Mâcon à Chalon, en passant par Cluny. Mais, ils ne fonctionnent que 2 à 3 demi-journées par semaine. Les difficultés pour rejoindre les gares SNCF du secteur (gares de centre ville et gare TGV de Mâcon Loché) sont souvent signalées. Le covoiturage tend à se développer de manière informelle à proximité des bretelles d'accès à l'autoroute ou à la RCEA. Un parc-relais vient d'être créé à proximité de la gare de péage APRR Mâcon-Sud, ce qui n'est le cas ni à Mâcon-Nord, ni à Tournus. Des actions de covoiturage sont organisées à partir des MSAP du Clunisois et de Haute Grosne (association Villages Solidaires). D'autres projets de création d'aires de covoiturage commencent à voir le jour ou sont en cours de réflexion. En 2016, le Pays Sud Bourgogne a démarré l'élaboration d'un schéma d'échelle Pays des aires de covoiturage. Ce document a pour objectif de recenser les initiatives existantes, dont les pratiques informelles et d'identifier les secteurs pertinents pour la localisation de nouvelles aires. Dans le contexte d'un territoire (hors agglomération mâconnaise) insuffisamment desservi, le covoiturage offre ainsi une alternative à l'absence de transports en commun. C'est à ce titre que les collectivités Sud Bourguignonnes cherchent à développer cette pratique.

Il est à noter, qu'un avenant à la convention financière sur la mise à 2X2 voies de la RCEA prévoit la réalisation de la section Charnay-lès-Mâcon- Prissé dans le cadre de la 1ère phase du programme RCEA pour un montant de 20M€. La mise à 2X2 voies de ce tronçon sera effectuée simultanément aux travaux APRR sur la jonction A406/RN79.

Dans le cadre de cet axe, le contrat de ruralité pourra soutenir toutes actions en faveur du développement d'offres de mobilités partagées (plateformes de covoiturage, plateformes de mobilité...), de développement de modes doux de déplacement, de mobilités alternatives.

#### **5- Accentuer la transition écologique et énergétique (fiche-action 8).**

Le Pays Sud Bourgogne s'implique pleinement dans la transition écologique et énergétique.

En 2010, le Pays s'est en effet engagé dans une démarche de Plan climat énergie territorial. Les Communautés de communes du Clunisois, de Matour et sa région et la commune de Tramayes sont lauréates de l'appel à projets "Transition énergétique pour la croissance verte" et ont engagé des actions, en particulier autour de la notion d'économie circulaire. Dans ce cadre, ces collectivités ont bénéficié d'une enveloppe de 500 000€ chacune suite à l'appel à projet national. Les actions portent principalement sur la rénovation énergétique de bâtiments. La CC du Clunisois a produit un avenant pour une 2ème phase qui a bénéficié d'un nouveau cofinancement de l'Etat (près de 1,2 million d'euros).

Le Pays, par ce contrat de ruralité, confirme son intention de porter les actions en faveur de la transition énergétique et écologique.

Les projets de territoire facteurs de transition énergétique et écologique seront soutenus.

D'ores et déjà des actions en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et en faveur du développement des modes doux de transport ont été identifiées.

Par ailleurs, l'intercommunalité Mâconnais-Beaujolais Agglomération devra élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (élaboré par les EPCIFP de plus de 20 000 habitants d'ici le 31/12/2018) : cette mesure bénéficiera de l'appui des services de l'État.

Cela permettra de définir de nouvelles actions dans ce domaine.

L'ADEME accompagne ce territoire dans le développement de démarches intégrées.

## **6- Favoriser la cohésion sociale (fiche-action 9).**

La **vie associative** du territoire est particulièrement dense avec un réseau de plus de 1500 associations impliquées dans des secteurs variés (culture, sport, loisirs, social...). L'offre en **équipements sportifs et de loisirs** est relativement complète dans le secteur urbain et les pôles ruraux, mais tout de même fortement concentrée sur la commune de Mâcon. On dénombre 160 équipements sportifs pour 34 543 habitants. Néanmoins, le territoire est bien maillé en équipements sportifs : après Mâcon, des villes ou centres bourgs, tels Tournus, Cluny, Charnay-lès-Mâcon, La Chapelle de Guinchay disposent de plus de 20 équipements sportifs.

Des actions visant à la rénovation et réhabilitation des installations sportives d'envergure intercommunale peuvent être soutenues. Le soutien du Centre national pour le développement du sport (CNDS) sera sollicité dès lors que les projets présentés répondront aux critères d'éligibilité de ce fonds d'intervention.

Les intercommunalités devront prioriser les investissements à réaliser en faveur des installations sportives structurantes.

Mobilisation des crédits d'investissement du centre national pour le développement du sport (CNDS) - taux de participation du CNDS fixé à 20%.

En matière d'**offre culturelle**, le territoire bénéficie de nombreux lieux de diffusion et événements, d'initiation et de pratique culturelle, contribuant au dynamisme de la vie culturelle locale. Les secteurs ruraux offrent également une palette d'activités et une programmation très dynamique (réseau de bibliothèques et relais lecture, artistes installés ou en résidence, forte tradition de cinéma itinérant...).

Le Pays Sud Bourgogne est riche d'événements culturels réputés qui, souvent, irriguent les communes alentour et attirent les visiteurs depuis l'Ain ou le Rhône (Eté Frappé à Mâcon, Vendanges de l'Humour, Contes givrés, Détours en Tournugeois, Barouf en Clunisois, Ciné-Pause à Donzy-le-National, Petit festival de Lournand, Manufacture d'Idées à Hurigny...).

Comme en matière d'accès à l'emploi, l'accès à la culture peut être rendu plus difficile pour des territoires ou des classes d'âge (jeunes, personnes âgées) en raison des problèmes liés à la mobilité.

Les dispositifs déployés par le ministère de la culture en partenariat avec les collectivités pourront être envisagés (CLEA...).

Les pratiques culturelles (comme les sportives) favorisent rencontres et échanges, jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale, limitent l'isolement des publics les plus fragiles.

### **Petite enfance : une offre à conforter**

Le territoire dispose aujourd'hui d'une offre d'accueil petite-enfance non négligeable : l'ensemble des intercommunalités dispose d'une offre collective à temps partiel (type halte garderie) dont 4 combinent multi-accueil et accueil régulier (crèche). L'étude menée par le Pays en 2013 fait toutefois ressortir un manque de places en accueil collectif régulier dans certains EPCI (Clunisois et Tournugeois notamment). Elle souligne par ailleurs que les familles en milieu rural rencontrent des difficultés pour faire garder leurs jeunes enfants (cf. éloignement des structures collectives). L'assistante maternelle est souvent la seule solution mais n'est pas toujours une réponse adaptée aux besoins des parents (horaires décalés, large amplitude...).

Aussi, le contrat visera à soutenir les actions envisagées en faveur de la création de services dédiés à l'enfance et à la petite enfance.

D'une manière plus générale, un soutien sera apporté, notamment avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, aux équipements d'animation de la vie sociale sur le territoire du Pays.

### III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

---

#### A) La gouvernance

Un Comité de pilotage constitué des signataires du présent contrat et de partenaires sera mis en place. Il sera coprésidé par le Préfet de Saône-et-Loire ou son représentant et par la Présidente du Pays, dans l'attente de la création du PÉTR et de l'élection du Président du PÉTR.

Il aura pour rôle le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et procédera à la validation de l'annexe financière annuelle au contrat. Il se réunira *a minima* une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et valider l'annexe financière de l'année n+1.

Le Président du Conseil de développement ou son représentant sera membre de ce Comité de pilotage.

Un Comité technique copiloté par le Sous-préfet d'arrondissement et par la Présidente du Pays, dans l'attente de la création du PÉTR et de l'élection du Président du PÉTR, pourra se réunir deux fois par an. Il sera notamment chargé d'examiner les modalités d'avancement de la programmation annuelle et de repérer les projets émergents. Il rendra compte de ses travaux au Comité de pilotage.

Le secrétariat de ces comités sera assuré par les services du Pays Sud Bourgogne (en attendant la création du PÉTR).

#### B) L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie mobilisée pour la mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat relève en priorité des intercommunalités, des principaux pôles et du Pays (en attendant la création du PÉTR).

**Le Pays (en attendant la création du PÉTR), mobilisera son équipe technique en fonction des thématiques traitées :**

- La Directrice du Pays, chargée aux côtés des services de l'Etat, de l'animation du contrat,
- Les technicien(nes) en charge :
  - de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique ;
  - du Contrat Local de Santé ;
  - du développement du tourisme/oenotourisme ;
  - du développement économique et la promotion du territoire ;
  - du développement des usages numériques ;
  - de la mise en œuvre et de la gestion du Contrat de territoire et du programme LEADER qui reprennent en partie les actions identifiées dans le contrat de ruralité.

**L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi du contrat :**

L'État accompagne de façon transversale les projets compatibles avec les priorités nationales et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies locales partagées. Ainsi, les services territoriaux de l'État vont apporter l'expertise requise pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires sur le territoire.

Le Sous-préfet d'arrondissement apportera un appui à la conduite et au développement des projets. Il veillera à faciliter ces projets, voire à les ré-orienter si besoin. Les services de la préfecture veilleront :

- à la mobilisation des services et établissements publics de l'État disposant d'expertise et de capacités propres à la réalisation des projets et à leur mise en relation.
- à leur coordination afin de susciter des synergies locales en faveur des projets. Ils orienteront les porteurs de projets vers les guichets de financement publics ou privés.

Les services de la DDT accompagneront les collectivités dans l'émergence de projets de développement durable nécessitant l'articulation de plusieurs thématiques, dans la politique du logement soutenue par les collectivités en vue d'un développement équilibré des territoires et de leur attractivité, en matière de protection de la population aux risques, pour répondre à la transition écologique et énergétique. La DDT pourra être facilitatrice de ces projets, voire les ré-orienter si besoin, en complémentarité avec l'offre, publique ou privée, d'AMO et de bureaux d'étude.

Dans le domaine de la transition écologique, la DDT pourra notamment apporter son appui dans le cadre de la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux, obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, ou pour l'engagement d'EPCI ou du Pays pour une candidature TEPCV.

Il est à noter, que 15% des crédits FSIL ouverts au titre des contrats de ruralité pourront contribuer aux dépenses d'ingénierie engagées par les collectivités.

### **C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile**

A partir de 2014, le Pays Sud Bourgogne a travaillé sur une nouvelle stratégie de développement territorial à mettre en œuvre jusqu'en 2020.

Ainsi, pour la préparation du Contrat de territoire élaboré avec la Région et pour l'élaboration de la candidature LEADER (élaboration de la stratégie, définition des objectifs stratégiques et opérationnels), le Pays a régulièrement associé les représentants de la société civile (institutions, socioprofessionnels, associations, personnalités qualifiées).

Pour la réalisation de son diagnostic, le Pays a notamment organisé des ateliers de concertation, menés des entretiens qualitatifs et organisé deux réunions de restitution ouverte au grand public.

Le Conseil de développement a pu transmettre ses contributions sur la stratégie et le programme opérationnel.

Selon les thématiques traitées, le Pays a mobilisé les acteurs concernés pour travailler sur les enjeux du territoire et le programme opérationnel. Lors d'instances, groupes de travail spécifiques, il a notamment mobilisé les acteurs de la santé, les offices de tourisme, les partenaires de la rénovation énergétique.

Tout au long de l'élaboration de sa nouvelle stratégie, le Pays a largement communiqué sur la démarche, en associant la presse à ses travaux, en s'appuyant sur son site internet et en offrant la possibilité à toute personne du territoire d'apporter sa contribution à la construction de la stratégie et/ou du programme opérationnel.

La stratégie du Pays Sud Bourgogne axée sur l'attractivité du territoire en vue du maintien et de l'accueil de nouvelles activités et de nouvelles populations a mis en avant différentes orientations dont les objectifs opérationnels sont en grande partie déclinés dans ce contrat de ruralité.

Le contenu définitif de ce présent contrat, de même que le suivi de sa mise en œuvre pourront être restitués à la société civile lors de rencontres du Conseil de développement du Pays ou du Conseil de développement territorial installé suite à la création du PETR.

#### IV) Moyens mobilisables :

---

Chaque année, un avenant au contrat portant annexe financière annuelle précisera les actions et opérations qui seront prioritairement accompagnées par les partenaires dans le cadre de cette contractualisation.

La mise en œuvre du contrat s'appuie notamment sur la **mobilisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL parts 1 et 2) et de la DETR.**

Il s'appuie aussi sur l'ensemble des outils et financements de droit commun : dotations, aides spécifiques, volet territorial du CPER ainsi que les fonds et appels à projets existants sur les thématiques du contrat. La mobilisation des crédits européens (FEDER, FEADER, FSE) sera recherchée.

**Le Conseil régional** mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions qui s'inscrivent en cohérence avec celles retenues dans le cadre de la convention d'objectifs du Contrat territorial du Pays Sud Bourgogne et ce, dans la limite des engagements prévus dans ladite convention.

Par ailleurs, **la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**, partenaire de ce contrat, interviendra aux côtés des acteurs du territoire dans 4 domaines prioritaires :

- **la transition territoriale**, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- **la transition écologique et énergétique**, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- **la transition numérique**, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- **la transition démographique**, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

Son intervention se présente sous différentes formes : prêts à long terme sur Fonds d'épargne ; mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité en amont des projets ; investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Ses moyens de financement en ingénierie, en fonds propres ou en prêts, ne peuvent toutefois être mobilisés qu'après l'accord sur chaque projet de ses comités d'engagement compétents, sous réserve du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées et dans le respect des règles de la commande publique. Les modalités de chaque intervention seront précisées dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

En particulier, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Pays Sud Bourgogne, les dispositifs suivants :

- l'animation, pour le compte de l'Etat, du réseau des Maisons de services au public,
- le financement, pour le compte de l'Etat, des dispositifs TEPCV et PTCE,
- les conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- l'accompagnement méthodologique de Mairie-conseils.

L'ADEME met à disposition des collectivités ses capacités d'expertise et de conseil, accompagne le financement de projets dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. Les actions de l'ADEME s'organisent autour de 3 enjeux de la transition énergétique, écologique et économique : accélérer son déploiement, innover et préparer l'avenir, contribuer à l'expertise collective.

Ainsi au niveau territorial, l'ADEME promeut et soutient les démarches territoriales, qui portent un modèle de développement global visant un changement de comportement de l'ensemble des acteurs des territoires.

Elle accompagne les collectivités territoriales, en intégrant les nouvelles compétences qui leur sont attribuées, pour mobiliser tous les acteurs dans une perspective de projet de territoire.

L'ADEME accompagne les territoires ruraux en apportant ingénierie, conseils et expertise. Elle a ainsi développé un ensemble de relais et réseaux qui irriguent le territoire pour un accompagnement de proximité : Espaces info énergie, Conseillers en énergie partagés (CEP), conseillers d'entreprises, chargés de mission énergies renouvelables...

Au-delà de cet accompagnement, l'ADEME contractualise avec les territoires les plus ambitieux pour développer des démarches territoriales intégrées. C'est le cas des Territoires à énergie positive (TEPOS), des Plans climat-énergie territoriaux volontaires (PCET) et des territoires Zéro déchet zéro gaspillage (ZDZG). Enfin, sur le thème de la rénovation énergétique des logements, l'ADEME contractualise avec les territoires volontaires pour créer des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Comme indiqué précédemment, le Pays Sud Bourgogne a mis en place, à son échelle, une Plateforme et bénéficie ainsi d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME et de la Région. L'ADEME anime et accompagne ces différents réseaux.

Elle apporte des aides pluriannuelles à l'ingénierie. Il est à noter cependant que ces aides obéissent à la comitologie propre à l'ADEME dans la limite de ses disponibilités budgétaires adoptées en Conseil d'administration.

L'ADEME poursuivra son accompagnement aux porteurs de projets de territoire y compris en matière d'aides à l'investissement.

## V) Le suivi et l'évaluation

---

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## VI) La durée du contrat

---

Le présent contrat entre en vigueur à compter du 01 / 04 / 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VII) Engagements des parties

---

### ▪ Engagement du territoire :

Les quatre EPCI signataires (et le PETR quand il sera créé) s'engagent à :

- Animer et mettre en œuvre le programme d'actions prévu dans le contrat et l'annexe financière annuelle ;

- Déployer les moyens nécessaires pour l'accompagnement des actions prévues ;
- Se rapprocher des services de la Préfecture en amont du dépôt des dossiers susceptibles de correspondre aux termes du contrat ;
- Se rapprocher des autres partenaires au contrat selon les actions mises en œuvre ;
- Faire un bilan annuel des missions réalisées dans le cadre du contrat.

▪ **Engagement de l'Etat :**

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches-actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

▪ **Engagement de la Région :**

Le Conseil régional confirme les engagements pris dans le cadre de la convention de moyens et d'objectifs conclue entre le Pays et la Région.

La Région pourra apporter des financements complémentaires pour la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière annuelle au regard de ses politiques sectorielles.

La Région s'engage à participer à la mise en œuvre d'actions identifiées dans l'annexe financière 2017 dès lors qu'elles s'inscrivent en cohérence avec la convention d'objectifs et de moyens pré-citée, sous réserve de la présentation d'un dossier complet et des disponibilités budgétaires annuelles. Une nouvelle contractualisation a vocation à être mise en place sur 2018-2020.

Un avenant à ce contrat de ruralité sera établi pour introduire les nouvelles modalités d'intervention de la Région.

## **VIII) Modification du contrat**

---

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR (quand il sera créé), ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

*Le Préfet de Saône-et-Loire*



**Gilbert PAYET**

*Le Président de Mâconnais-Beaujolais Agglomération*



**Jean-Patrick COURTOIS**

*La Vice-présidente de la Communauté de communes du Clunisois*



**Paulette EMORINE**

*Le Président de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois*



**Claude ROCHE**

*Le Président de la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier, entre Charolais et Mâconnais*



**Jean-Paul AUBAGUE**

*La Présidente du Pays Sud Bourgogne*



**Christine ROBIN**

*La Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté*



**Marie-Guite DUFAY**

*Le Directeur territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations*



**Cédric AYMONIER**

*La Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé*



**Geneviève FRIBOURG**

*Le Directeur d'agence Mâcon  
Pôle Emploi*



*Christophe GAY*

*Le Délégué départemental de l'Agence  
Nationale de l'Habitat*



*Gilbert PAYET*

*Pour la Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales de Saône-et-Loire,  
le responsable de Territoire*



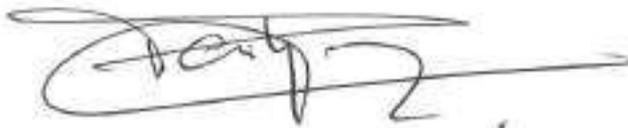
*Fayçal MOUMJID*

*La Directrice régionale ADEME  
Bourgogne-Franche-Comté*



*Blandine AUBERT*

*Pour le Président de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Saône-et-Loire*



*Pierre PETITJEAN*

*Pour le Président de la Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat  
interdépartementale, délégation de  
Saône-et-Loire*

*Alfred MORAIS*



*Pour le Président de la Chambre d'Agriculture  
de Saône-et-Loire*



*Robert MARTIN*







**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 1**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Améliorer et faciliter l'accès aux soins de proximité</b>
<b>ENJEUX</b>	<p>L'un des enjeux majeurs est d'organiser une offre de santé de premier recours coordonnée, centrée autour de l'utilisateur, et d'en garantir l'égal accès.</p> <p>La densité médicale du Pays Sud Bourgogne est meilleure comparativement au reste du département ou de la région (10,26 médecins pour 10 000 habitants dans le Pays pour 8,31 au niveau départemental et 8,76 au niveau régional) mais la moyenne d'âge élevée des médecins (51 % de médecins ont plus de 55 ans et 30 % ont plus de 60 ans), la croissance démographique du Pays et l'augmentation de la population de personnes âgées nécessitent d'anticiper le départ à la retraite des médecins et de veiller à un maillage territorial adapté en matière de présence de médecins (médecins en nombre suffisant et proches géographiquement des populations peu mobiles).</p> <p>La densité pour les autres professionnels de santé (infirmier, masseur kinésithérapeute, sage-femme, chirurgien-dentiste...) est au-dessus de la moyenne départementale et régionale.</p> <p>Toutefois, il est constaté une augmentation des délais d'obtention des rendez-vous.</p> <p>5 Maisons de Santé Pluridisciplinaires existent sur le territoire (Cluny, Tournus masan't, Tramayes, Lugny, Viré, Tournus Esplanade), 2 projets émergent (Crèches-sur-Saône, Matour-Dompierre).</p> <p>Les disparités territoriales sont par ailleurs réelles au sein du Pays.</p> <p>L'accès à certains spécialistes est également difficile. Les élus du Pays sont fréquemment interpellés par leurs administrés, inquiets à ce sujet.</p>
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p>Le Pays Sud Bourgogne est engagé dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) aux côtés de l'Agence Régionale de Santé. Une chargée de mission à temps partiel a été embauchée pour ce projet au 1<sup>er</sup> mars 2016.</p> <p>Le CLS vise à décliner les orientations du Projet Régional de Santé de l'ARS, en cours de réécriture, en s'appuyant sur les besoins locaux. Une démarche de co-construction est en cours en lien avec les partenaires du soin, du social, du médico-social et les élus.</p>

Le CLS vise en effet également à renforcer la coordination, la coopération et la transversalité entre les acteurs (collectivités, administrations, opérateurs, usagers, etc).

Ce contrat se construit en 3 phases :

- Élaboration d'un diagnostic partagé :
- Définition des objectifs prioritaires et déclinaison par action
- Écriture du Contrat local de santé

La démographie médicale doit être l'un des piliers principaux du CLS, la présence en nombre suffisant de médecins étant indispensable tant dans le cadre de la logique de parcours de santé que pour mener à bien des actions de prévention et de promotion de la santé.

Les axes de travail envisagés sont les suivants :

**Axe 1 : Attirer des étudiants et des remplaçants, futures recrues possibles, pour maintenir des soins de 1ers recours de proximité en développant les actions suivantes**

- 1- Promouvoir les dispositifs facilitant l'installation de médecins
- 2- Faciliter l'accueil des internes :
  - en augmentant le nombre de maîtres de stage
  - en réfléchissant à des solutions de logements adaptés
  - en les accueillant et en les accompagnant à leur arrivée sur le territoire par une présentation du réseau de médecins et un moment convivial mettant en valeur le territoire
- 3- Valoriser le territoire auprès des étudiants et des remplaçants :
  - en tant que cadre de vie
  - en tant que cadre d'exercice professionnel : réseaux, équipements techniques innovants, etc

Certaines actions peuvent également être destinées aux spécialistes.

**Axe 2 : Mailler le territoire pour assurer une proximité des soins**

- 1- Identifier précisément les zones à risque, rencontrer les professionnels de ces zones et les élus pour anticiper les situations de crise et identifier les solutions possibles. Les accompagner dans des actions de recherche de professionnels de santé.
- 2- Accompagner l'installation de professionnels de santé et en particulier les projets de création ou d'extension de MSP.
- 3- Favoriser l'exercice mixte (libéral et salarial notamment hospitalier).
- 4- Favoriser le travail en réseau, les protocoles de coopération et les délégations de tâches entre professionnels de santé.

	<p><b>Axe 3 : Promouvoir l'innovation, facteur d'attractivité professionnelle du territoire et créateur d'emplois</b></p> <p>1- Développer les usages numériques : communiquer en faveur du déploiement de la télémédecine. 2- Valoriser le projet de pôle de santé de la commune de Charnay-Lès-Mâcon.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir des soins de 1<sup>er</sup> recours de proximité en favorisant l'installation de médecins sur le territoire, en promouvant d'une part le territoire et sa qualité de vie et d'autre part le réseau professionnel et technique dont pourront bénéficier les nouveaux installés.</li> <li>- Optimiser l'organisation des soins de 1<sup>er</sup> recours en favorisant la coordination, le travail en réseau tout en améliorant aussi l'accès aux spécialistes.</li> </ul> <p>Ces objectifs sont travaillés en lien avec les politiques favorisant l'installation de médecins de l'ARS (Pacte Territoire Santé 2), du Conseil Départemental (Installeunmedecin.com) et du Conseil Régional, ainsi qu'avec les professionnels du territoire eux-mêmes.</p>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC), le Conseil Départemental (CD 71), le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CR BFC), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 71, les élus (collectivités).</p> <p>Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM), les représentants des professionnels de santé (Unions Régionales des Professionnels de Santé), le Groupement des Médecins du Mâconnais.</p> <p>Les Maisons de Santé pluri-professionnelles (MSP), la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), les centres hospitaliers du territoire, la Fédération des maisons de santé de Bourgogne (FEMAGISB).</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	CD71 – CR BFC – DETR – FSIL - Fonds européens – ARS BFC
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilote-évaluation)</b>	Définis dans le cadre du Contrat Local de Santé

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 2**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Garantir et faciliter l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire</b>
<b>ENJEUX</b>	<p>Le territoire est relativement bien maillé en termes de services publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et conforter l'offre existante, élargir la couverture territoriale.</li> <li>- Assurer une meilleure communication auprès de la population sur les services existants.</li> <li>- Rapprocher les services de la population pour pallier les difficultés de mobilité.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p><b>Axe 1 : Conforter l'offre de services et en faciliter l'accès</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Conforter les MSAP existantes (2 MSAP actuellement) en développant d'autres services.</li> <li>2- Envisager le déploiement de MSAP existantes permettant une meilleure couverture territoriale (permanences dans d'autres communes; itinérance...), voire l'éventuelle création d'une nouvelle MSAP si un site s'avérait possible et utile.</li> <li>3- Communiquer sur les services proposés ici et là (rôle, localisation...), en informer les secrétariats de mairie et les différents services d'accueil dans le territoire, souvent sollicités pour des informations de base et une orientation.</li> <li>4- Mettre en réseau les MSAP existantes par une animation dédiée, favoriser les liens avec les opérateurs qu'elles représentent localement.</li> <li>5- Faciliter l'accès aux services par des voies numériques : identification des points publics d'accès à internet dans leur diversité (présence ou non de personnel en appui), accompagnement à l'utilisation des outils numériques (démarches en ligne) et à leur appropriation par des publics divers.</li> <li>6- Mobiliser l'offre des nouveaux services de proximité de La Poste : facteur à domicile, portage (courses, médicaments), installation de matériels, diagnostics énergétiques, vigilance à domicile pour les personnes en situation de vulnérabilité.</li> <li>7- Aménagement et mise en accessibilité des sièges des collectivités permettant l'accès aux services (cf. aménagement de l'hôtel de ville de Cluny).</li> </ol> <p><b>Axe 2 : Assurer un meilleur accès aux services de Pôle Emploi</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcer les liens avec Pôle Emploi à travers les MSAP</li> </ol>

	<p>notamment, ainsi que par les démarches en ligne, voire la mise à disposition d'informations sur les différents lieux d'accueil.</p> <p><b>Axe 3 : Engager une réflexion à l'échelle du territoire afin de rechercher des solutions pertinentes, viables et efficaces en matière d'offre scolaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Poursuivre le dialogue entre la direction des services académiques et les élus locaux.</li> <li>2- Envisager l'élaboration d'un diagnostic du réseau scolaire permettant la mise en œuvre d'une organisation pérenne de ce réseau.</li> </ol> <p>Sur le volet scolaire, le contrat pourra également soutenir la création ou la réhabilitation d'écoles et structures périscolaires ainsi que le développement d'outils numériques pour les apprentissages (Voir fiche-action 9 "Favoriser la cohésion sociale").</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les services de proximité, répondre aux attentes de la population</li> <li>- Mieux faire connaître l'offre existante portée par les collectivités</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Axe 1 : Etat et ses différents services, collectivités, Caisse des Dépôts et Consignations (pour la mise en réseau des MSAP)</p> <p>Axe 2 : Pôle Emploi, Etat et ses différents services, collectivités</p> <p>Axe 3 : Education Nationale, collectivités</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p>Axe 1 : investissement : DETR et FSIL</p> <p>Fonctionnement MSAP : FNADT, opérateurs et collectivités</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</b>	<p>Axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux services représentés dans les MSAP existantes</li> <li>- Nouvelles permanences sur d'autres communes candidates</li> <li>- Actions de communication engagées et type de cibles visées</li> <li>- Nombre de personnes renseignées dans les MSAP et satisfaction vis-à-vis du service</li> <li>- Diversification des services de La Poste</li> </ul> <p>Axe 2 : Service développé en lien avec Pôle Emploi et nombre de particuliers conseillés</p> <p>Axe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres prévues et nombre de collectivités impliquées</li> <li>- Réalisation du diagnostic</li> </ul>

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 3**

<p align="center"><b>THEMATIQUE</b></p>	<p align="center"><b>Permettre la revitalisation des centres-bourgs, notamment à travers l'aménagement des centres, la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b></p>
<p align="center"><b>ENJEUX</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le cadre de vie des habitants</li> <li>- Renforcer le maillage des services pour garantir la proximité, la qualité du cadre de vie, maintenir la population</li> <li>- Aménager et faciliter l'accès aux services et équipements pour l'ensemble des habitants</li> <li>- Dynamiser l'offre de services de proximité, l'économie locale</li> <li>- Valoriser le patrimoine local, requalifier le parc ancien, diversifier l'habitat</li> <li>- Accompagner la rénovation énergétique des logements</li> </ul>
<p align="center"><b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b></p>	<p><b>Axe 1 : Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs en améliorant le cadre de vie</b></p> <p>1- Aide aux études et aménagements des espaces publics : amélioration de la desserte, du stationnement, de places, de circulations douces, aménagement paysager, réflexion globale de l'attractivité du centre-bourg...</p> <p><b>Axe 2 : Maintenir l'attractivité commerciale des centres-bourgs</b></p> <p>1- Mettre en place une stratégie visant à un équilibre entre périphérie et centralité.</p> <p>2- Adapter les acteurs du commerce à l'évolution des modes de consommation et des attentes des clients. Opérations de soutien à l'amélioration de l'offre des commerces et des services de proximité et à l'animation commerciale.</p> <p>3- Opérations d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises commerciales et artisanales.</p> <p>4- Investissements pour la création de multiservices en milieu rural et/ou le maintien du dernier commerce (portage des murs par une collectivité) – Pour la réhabilitation de commerces (portage des murs par une collectivité).</p> <p><i>(cf. lien avec la fiche-action 4 "Renforcer l'attractivité économique du territoire")</i></p> <p><b>Axe 3 : Accompagner la rénovation des logements</b></p> <p>1- Soutenir les OPAH (ingénierie et aides financières) en cours (2</p>

	<p>actuellement en secteur rural) et à venir.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2- Favoriser la requalification des îlots dégradés par des outils d'aménagement ou procédures règlementaires.</li> <li>3- Conforter le déploiement du programme Habiter Mieux géré par l'ANAH et la Plateforme de Réhabilitation Energétique de l'Habitat privé (PTRE) animée par le Pays.</li> </ol> <p><b>Axe 4 : Soutenir les projets de logements envisagés pour les cibles suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Pour les personnes âgées et/ou handicapées non dépendantes avec une offre de services.</li> <li>2- Pour les jeunes / apprentis.</li> <li>3- Pour les stagiaires en médecine/internes (<i>cf. fiche-action 1 "améliorer et faciliter l'accès aux soins de proximité"</i>)</li> <li>4- Logements communaux avec offre de services au rez-de-chaussée (commerce, cabinet médical, lieu d'accueil pour la petite enfance...).</li> </ol>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les services de proximité, répondre aux attentes de la population</li> <li>- Maintenir les commerces dans les centres-bourgs, en attirer de nouveaux</li> <li>- Anticiper le phénomène de vacance commerciale</li> <li>- Assurer le maintien de la population et accueillir de nouveaux habitants dans les centres-bourgs</li> <li>- Réduire la précarité énergétique et le taux de vacance</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Axe 1 : ATD, Etat, Conseil départemental, Conseil régional</p> <p>Axe 2 : Chambres consulaires</p> <p>Axe 3 : Etat, ADEME, ANAH, Région/Europe (FEDER), Pays Sud Bourgogne, collectivités</p> <p>Axe 4 : ATD, Etat, Conseil départemental, Conseil régional, collectivités</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p>Axe 1 : DETR, FSIL, Conseil régional, FEADER</p> <p>Axe 2 : FISAC, FSIL, DETR</p> <p>Axe 3 : ADEME, Région, FEDER, collectivités, crédits ANAH</p> <p>Axe 4 : FSIL, Conseil régional, FEADER, DETR</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilote-évaluation)</b>	<p>Axe 1 : Nombre d'études ou d'aménagement engagés</p> <p>Axe 2 : Nombre de commerce créés ou repris</p> <p>Axe 3 : Voir indicateurs définis dans le cadre du programme Habiter Mieux et de la PTRE</p> <p>Axe 4 : Nombre de logements créés</p>

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N°4**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Renforcer l'attractivité économique du Territoire</b>
<b>ENJEUX</b>	<p><b>Promouvoir le Pays Sud Bourgogne et améliorer l'accueil des porteurs de projets à l'installation</b></p> <p>Depuis le premier semestre 2016, la promotion territoriale, l'accueil et l'orientation des porteurs de projets sont partagés entre le Pays et les intercommunalités. L'accompagnement individuel des porteurs de projets est essentiellement du ressort des structures déjà actives sur le territoire et des collectivités.</p> <p>L'organisation mise en place tend vers une bonne coordination de l'offre proposée en matière d'accueil et d'accompagnement et doit en assurer une bonne visibilité et lisibilité à l'externe et en interne.</p> <p>Ce défi suppose une collaboration étroite entre les différents acteurs institutionnels et économiques qui interviennent d'une manière ou d'une autre dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement de porteurs de projets d'installation en renforçant les complémentarités de chacun d'entre eux.</p> <p>La construction de l'offre d'activité se déclinera en plusieurs volets, notamment la détection du potentiel d'activités et les conditions d'accueil mobilisables. Elle tentera de prendre en compte divers aspects (activité, local ou foncier, logement, services à la personne, emploi pour le conjoint...). L'accompagnement et le suivi du créateur, du nouvel arrivant devront prendre une place importante dans le dispositif.</p> <p><b>Accompagner le territoire dans une réflexion sur les mutations économiques et préserver les activités en milieu rural</b></p> <p>L'armature commerciale du Sud Bourgogne est dense et la zone de chalandise de l'agglomération mâconnaise dépasse largement le périmètre du Pays. Les pôles intermédiaires et de proximité desservent des zones plus locales permettant de satisfaire aux besoins de première nécessité. Toutefois, dans les zones rurales du Pays, le commerce et les services de proximité connaissent des difficultés de par le vieillissement des chefs d'entreprise (faciliter la transmission d'entreprise) et le changement des attentes des consommateurs. Cela nécessite parfois une restructuration de l'espace commercial (adaptation, modernisation de l'outil commercial et de production) et un repositionnement de l'offre à la demande.</p> <p><b>Améliorer l'offre de fonciers viabilisés et d'immobiliers d'activités</b></p> <p>Le Pays dispose de nombreuses zones d'activités à vocation industrielle, commerciale, logistique, artisanale ou mixte. Un premier recensement fait état d'une centaine d'hectares disponibles. La pratique montre que cette quantification ne tient pas toujours compte des éléments de fonctionnement nécessaires à l'exploitation d'une entreprise (accessibilité,</p>

réseaux, nature des sols, PPRI, Zone de danger, proximité avec l'habitat résidentiel...) ou du niveau d'aménagement. Il doit être ainsi remis à jour de manière approfondie.

Il existe en plus une spatialisation entre l'est et l'ouest. En effet, alors que les zones d'activités de grande envergure se trouvent à l'est et le long de l'A6, certaines communes souffrent d'un manque de foncier pour accueillir des petites et moyennes entreprises du fait de la saturation de zones artisanales existantes et craignent le départ d'entrepreneurs locaux.

L'offre d'immobiliers d'activités est également source de difficultés pour les porteurs de projet. Il existe sur le territoire deux pépinières d'entreprises l'une à Tournus et l'autre à Mâcon dédiée aux entreprises innovantes et deux espaces de co-working ruraux (La Roche Vineuse et Cluny).

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Axe 1 : Promouvoir le territoire à l'échelle Pays et améliorer l'accueil des porteurs de projets à l'installation**

- 1- Identification, qualification et promotion des marchés, des activités à potentiel de développement et des solutions locales

*Exemples d'actions envisagées : Plan de communication et de promotion concerté, opérations collectives sur salon, webmarketing, @mailing, spot radio, encart presse, supports de communication, ...*

- 2- Création, animation et promotion de groupements d'acteurs économiques locaux notamment sur les secteurs du numérique, de l'écoconstruction et des activités connexes à la vitiviniculture afin de renforcer le caractère différenciateur du territoire ou/et la démarche « ambassadeur » de ses membres.

*Exemples d'actions envisagées : structuration des acteurs locaux autour de pôles de compétences en ingénierie, matériels vitivinicoles, écoconstruction, numérique (INOBYZ).*

*Lancement d'appels à projets innovants thématiques (porteurs de projet, entreprises) : expertises, qualification des projets, prix des lauréats, ...*

- 3- Mise en place d'événements visant à encourager la création d'activités et l'innovation sur le territoire (challenge, concours,...)

*Exemples d'actions : Organisation concertée d'événements fédérateurs pour les entreprises et valorisant l'entrepreneuriat : Trophées de l'entreprise, Business Affaires, speed dating, Job dating, Conférence-débat, ...*

- 4- Mise en place d'un dispositif d'accueil pour chaque nouvel arrivant : formations au sein de points d'accueil, réalisation de supports d'informations (logement, enseignement, transport, économie, associations...), mise en place d'une charte d'accueil...

*Exemples d'actions : sensibilisation des acteurs aux enjeux de l'accueil, Recrutement de référents locaux, Mise en place d'une charte d'accueil, Formation des points d'accueil, Réalisation de supports d'informations (logement, enseignement, transport, économie, associations...), Animations et suivi.*

**Axe 2 : Accompagner le territoire dans une réflexion sur les mutations économiques et préserver les activités en milieu rural**

- 1- Mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises du territoire à partir du diagnostic CCI MAP auquel sera ajouté un scan "usine du futur"

- 2- Opérations d'accompagnement à la reprise d'entreprises commerciales et artisanales : identification des cibles, qualification des opportunités, recherche active de repreneurs (promotion/prospection). En partenariat avec la CCI et la CMA, notamment : réalisation d'un diagnostic d'approche globale de l'entreprise, construction avec le chef d'entreprise d'un plan d'actions adapté, démarches pour l'adaptation et la modernisation des locaux...
- 3- Opérations de soutien à l'amélioration de l'offre des commerces et des services de proximité et à l'animation commerciale. Des projets sont identifiés sur Cluny et Matur.
- 4- Investissements pour la création de multiservices en milieu rural et/ou le maintien du dernier commerce (portage des murs par une collectivité).

Pour le point 1 de cet axe 2, l'objectif est la mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises vers l'usine du futur et d'encourager l'ubérisation des services aux entreprises et entre entreprises :

- Elaborer la maturité et les usages numériques en mesurant les contraintes et opportunités pour le chef d'entreprise
- Accompagner le dirigeant dans son projet d'amélioration
- Elaboration d'un plan de progrès commun à l'échelle d'un territoire.

Axe en lien avec la fiche-action 3 "Permettre la revitalisation des centres-bourgs".

### **Axe 3 : Améliorer l'offre de fonciers viabilisés et d'immobiliers d'activités**

- 1- Schéma territorial de zones d'activités : étude quantitative et qualitative des zones d'activités et des fonciers à vocation économique (AUY,...) et mise en place d'un Système Informatique Géographique (SIG) pour trois intercommunalités du Pays (le Mâconnais Tournugeois dispose déjà d'un SIG).
- 2- Etude de l'offre et de la demande d'immobiliers d'activités sur le Pays.
- 3- Aménagement et requalification de zones artisanales et industrielles intercommunales reconnues comme prioritaires dans un schéma territorial de zones d'activités a minima à l'échelle intercommunale, et sous réserve de la démonstration du besoin, notamment au regard du foncier disponible sur le territoire.
- 4- Création ou extension de lieu d'accueil d'entreprises (pépinière, incubateur, espace de co-working ou village d'entreprises) permettant d'accueillir des entreprises, en adéquation avec l'étude d'opportunité. Un projet de Village d'entreprises porté par la Communauté d'agglomération est actuellement en cours de définition.
- 5- Construction ou aménagement de bâtiments et acquisition de matériel dans le cadre de PTCE. Un projet de PTCE porté par la Communauté de communes du Clunisois est actuellement en cours d'élaboration.

Voir fiche-action 8 "Accentuer la transition écologique et énergétique" pour

	les actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques des entreprises.
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois</li> <li>- Améliorer l'offre économique territoriale et son animation collective</li> <li>- Renforcer les pôles d'excellence du territoire et leur visibilité</li> <li>- Maintenir et renforcer l'attractivité des centre-bourgs</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Etat, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, intercommunalités, communes, Syndicat Mixte SCOT, Pays, CCI, CMA, clubs d'entreprises, association de commerçants, Centre d'expertise (Ensam, Vinipôle, ...), Ecoles, UCIA, Caisse des dépôts ...</p> <p>Pour mémoire, les chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture) accompagnent les territoires et les collectivités locales dans le cadre de leurs actions de droit commun, notamment en matière de création-reprise d'entreprises et de sauvegarde des commerces en centre-ville et centre-bourg (voir répertoire des prestations inter-consulaires réalisé en 2016).</p> <p>Pour mémoire, la SEM patrimoniale Sud Bourgogne est un outil pouvant être utilisé pour du portage d'immobilier d'activités.</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p>Axe 1 : Région via le Contrat de territoire, LEADER</p> <p>Axe 2 : Région via le Contrat de territoire, LEADER</p> <p>Axe 3 : FSIL, DETR, Région via le Contrat de territoire et crédits sectoriels, LEADER, FEDER</p> <p>Pour mémoire, la Caisse des dépôts soutient la création d'entreprise et la démarche entrepreneuriale au travers des dispositifs des Associations de Prêts d'Honneur, de la Boutique de Gestion, de l'ADIE ou encore du réseau Entreprendre.</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contacts « Entreprise » par action</li> <li>- Nombre de projets d'implantation ayant donné lieu à une offre commerciale, à visite, à implantation</li> <li>- Nombre d'entreprises confortées</li> <li>- Nombre d'entreprises à reprendre identifiées, auditées, reprises</li> <li>- Nombre de repreneurs intéressés</li> <li>- Nombre d'espaces créés (en unité, en m<sup>2</sup>)</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> de fonciers aménagés ou réhabilités - en projet, réalisés</li> <li>- Nombre de m<sup>2</sup> de bâti d'activités - prévus, réalisés</li> </ul>

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 5**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Encourager le développement des circuits agricoles de proximité</b>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le maintien ou l'installation de nouveaux actifs agricoles.</li> <li>- Valoriser les productions locales diversifiées et élargir les débouchés des exploitations agricoles.</li> <li>- Maintenir l'activité agricole tout en développant du lien social.</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p><b>Axe 1 : Soutenir les équipements structurants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Construction ou aménagement de bâtiments servant au développement des filières agricoles de proximité (ex: bâtiment d'affinage de fromages....)</li> <li>2- Construction ou aménagement de bâtiments dédiés à la transformation, la logistique ou la commercialisation en circuits courts</li> <li>3- Equipements nécessaires à la transformation, la logistique ou la commercialisation en circuits courts (dont signalétique, supports de présentation, aménagement de véhicule pour livraison...)</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Accroître les débouchés des productions agricoles via la restauration collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Cuisines centrales / collectives valorisant les productions locales. Le maître d'ouvrage devra démontrer son engagement à s'approvisionner en circuits courts</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Encourager les équipements ou les supports illustrant les voies de la diversification</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagement et équipements dédiés à la médiation, la diffusion et la valorisation des spécificités du territoire (produits sous AOC, élevage bovin, fromage, vin, paysages) : cf. création d'un centre d'accueil et de ressources de l'agriculture à Jalogny</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les circuits courts</li> <li>- Diversifier les sources de revenus des agriculteurs</li> <li>- Favoriser le maintien des exploitations agricoles</li> <li>- Répondre à la demande des consommateurs</li> <li>- Développer l'approvisionnement de la restauration collective</li> </ul>

<p><b>PARTENARIATS</b></p>	<p>Axe 1 : Chambre d'agriculture, Etat, Conseil régional, Conseil départemental</p> <p>Axe 2 : Chambre d'agriculture, Etat, Conseil régional, Conseil départemental</p> <p>Axe 3 : Chambre d'agriculture, Etat, Conseil régional, Conseil départemental</p>
<p><b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b></p>	<p>Axe 1 : DETR, FSIL, Conseil régional (politiques sectorielles), LEADER, Conseil départemental</p> <p>Axe 2 : Conseil régional, FSIL</p> <p>Axe 3 : Conseil régional (contrat de territoire), LEADER</p>
<p><b>INDICATEURS DE SUIVI (pilote-évaluation)</b></p>	<p>Axe 1 : Nombre de bâtiment ou équipement soutenus</p> <p>Axe 2 : Nombre de cuisines soutenus</p> <p>Axe 3 : Nombre d'équipements soutenus</p>

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 6**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Conforter le tourisme comme source de développement économique et levier d'attractivité</b>
<b>ENJEUX</b>	<p>Au sein de l'économie, le tourisme occupe une place significative. En Bourgogne, il représente 28 300 emplois et la zone Mâcon-Cluny-Tournus se situe parmi les 7 zones touristiques rassemblant 65% des emplois liés à ce secteur. En Saône-et-Loire, le tourisme représente 5% du PIB départemental.</p> <p>Le Pays Sud Bourgogne attire chaque année plus d'un million de visiteurs, fort de sa renommée aux échelles nationale et internationale, grâce notamment aux Abbayes de Cluny et Tournus (projets de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO), aux vins du Mâconnais et au Grand Site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson. Le Pays profite par ailleurs d'une localisation favorable, au cœur de l'Europe et bien desservie par les axes de transports.</p> <p>Le territoire a donc choisi de renforcer cette filière à fort ancrage local afin de tendre vers une plus grande valorisation des ressources locales et de s'affirmer comme un territoire dynamique, créateur d'activités et de richesses.</p> <p>Cette orientation permet de travailler sur des filières mobilisant l'ensemble des secteurs urbains et ruraux afin de favoriser les échanges entre territoires, fédérer les acteurs sur des problématiques partagées.</p> <p>Afin de développer l'attractivité et les impacts économiques du tourisme, il est nécessaire de compléter et structurer l'offre touristique pour faire du territoire une <b>destination touristique</b> à part entière. Si l'offre est complète et mieux organisée, elle sera plus aisément valorisée et les visiteurs mieux informés.</p> <p>Les pistes à suivre pour accueillir plus de touristes et plus longtemps ont été identifiées et passent notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structuration du territoire en véritable destination de séjour,</li> <li>• la satisfaction de besoins en hébergement (déficit d'hébergement de groupes),</li> <li>• l'offre de produits touristiques et d'équipements encourageant et facilitant l'itinérance et la diffusion des flux touristiques,</li> <li>• le développement de l'offre œnotouristique à partir, notamment, de la labellisation "Vignobles &amp; Découvertes",</li> <li>• la valorisation des productions locales.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b></p>	<p><b>Axe 1 : Faire du territoire une véritable destination de séjour</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Actions d'observation locale du tourisme (études, diagnostics, enquêtes, création d'outils partagés, ...)</li> <li>2- Etude de positionnement marketing du territoire</li> <li>3- Achat d'une banque d'images à l'échelle du Pays à l'usage des professionnels de la promotion du territoire</li> <li>4- Actions collectives de promotion du territoire</li> <li>5- Réflexion en faveur d'une candidature au prochain appel à projet SPÔTT (Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux) en vue d'un accompagnement d'Atout France (aide à la structuration juridique, aide à la définition d'un positionnement marketing, ...)</li> </ol> <p><b>Axe 2 : Renforcer et compléter l'offre en hébergement touristique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Création de gîtes de groupes sous maîtrise d'ouvrage publique</li> <li>2- Equipements permettant la montée en gamme des campings (par exemple achat et installation d'hébergements légers de loisir, rénovation de bâtiments et sanitaires,...)</li> <li>3- Aires de camping-car</li> </ol> <p><b>Axe 3 : Compléter l'offre en activités touristiques</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagement et équipement dédiés à la médiation, la diffusion et la valorisation des spécificités du territoire : produits agricoles sous AOC, vin, fromages, élevage bovin, patrimoine roman, paysage</li> <li>2- Restauration du petit patrimoine comme composante essentielle du paysage du Sud Bourgogne</li> <li>3- Tourisme d'entreprises : ouverture d'ateliers de production d'entreprises artisanales pendant la période estivale. En lien avec la CMA</li> </ol> <p><b>Axe 4 : Accompagner et valoriser la filière œnotourisme</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Amélioration des conditions d'accueil dans les caves et les domaines viticoles (création ou rénovation de lieu d'accueil, de dégustation ou de vente, espace enfants, espace scénographique, ...)</li> <li>2- Infrastructures et équipements liés à des projets œnotouristiques (cf. Cité des Vins)</li> <li>3- Aménagement et équipement de parcours thématiques œnotouristiques (cf. Route des Vins)</li> </ol> <p><b>Axe 5 : Aménager et promouvoir l'itinérance touristique douce</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagement de voies douces en lien avec la Saône, les Voies Verte et Bleue, les sites touristiques</li> <li>2- Acquisition d'équipements et de matériels facilitant l'itinérance (signalisation, abris vélos, table de pique-nique, sanitaires, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique)</li> </ol>
---	---

	<p>3- Création et/ou aménagement de circuits touristiques thématiques connectant les sites</p> <p>4- Création et valorisation d'itinéraires de randonnées pédestres</p> <p>5- Aménagements et équipements liés au développement fluvestre</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer et dynamiser une filière non délocalisable, pourvoyeuse d'activités et d'emplois et génératrice de retombées économiques.</li> <li>- Développer une culture de l'accueil sur le territoire en partant du principe que le touriste est un potentiel futur habitant.</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Comité Régional du Tourisme, Conseil Départemental de Saône &amp; Loire, Destination Saône &amp; Loire, Offices de Tourisme Intercommunaux du territoire, intercommunalités du Pays Sud Bourgogne, CCI71, Atout France, Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus, BIVB, Caisse des dépôts ...</p> <p>Territoires voisins : Syndicat Mixte du Chalonnais, Pays Charolais-Brionnais, Pays du Revermont, Pays Ledonien, Pays Beaunois.</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p><b>Axe 1</b> : FEADER via le programme LEADER porté par le Pays Sud Bourgogne, Conseil Régional (Crédits sectoriels « tourisme » ou Contrat de Territoire)</p> <p><b>Axe 2</b> : DETR FSIL FEADER, programme LEADER porté par le Pays Sud Bourgogne, Conseil Régional (Crédits sectoriels « tourisme » ou Contrat de Territoire), Caisse des dépôts</p> <p><b>Axe 3</b> : DETR, FSIL, crédits culture, FEADER via le programme LEADER porté par le Pays Sud Bourgogne, Conseil Régional (Crédits sectoriels « tourisme » ou Contrat de Territoire)</p> <p><b>Axe 4</b> : DETR FSIL FEADER via le programme LEADER porté par le Pays Sud Bourgogne, Conseil Régional (Crédits sectoriels « tourisme » ou Contrat de Territoire)  Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage privée : LEADER, Crédits sectoriels Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté</p> <p><b>Axe 5</b> : DETR FSIL FEADER via le programme LEADER porté par le Pays Sud Bourgogne, Conseil Régional (Crédits sectoriels « tourisme » ou Contrat de Territoire), Caisse des dépôts</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilote-évaluation)</b>	<p><b>Axe 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes réalisées</li> <li>- Actions collectives mise en œuvre</li> <li>- Réponse à l'appel à Projet SPÔTT</li> </ul> <p><b>Axe 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de gîtes de groupes créés</li> <li>- Nombre de lits touristiques créés</li> <li>- Nombre d'aires de camping-car créées</li> </ul>

**Axe 3:**

- Equipements liés à la médiation
- Nombre d'éléments restaurés (petit patrimoine)

**Axe 4:**

- Nombre de caves accompagnées
- Equipements oenotouristiques créés

**Axe 5:**

- Nombre d'itinéraires/km aménagés
- Circuits thématiques créés
- Nombre d'aménagement ou d'équipement fluvial/fluvestre engagé

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 7**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Améliorer les mobilités locales et l'accessibilité au territoire</b>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les modes de mobilité alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>- Assurer la possibilité pour les personnes captives (jeunes, personnes âgées, personnes en insertion...) de se rendre dans les pôles secondaires ou de proximité</li> <li>- Optimiser le maillage des transports en commun facilitant le lien domicile/travail, l'accès aux zones d'emplois (notamment zones artisanales, commerciales, industrielles)</li> </ul> <p>L'absence d'accès à la voiture individuelle est un facteur de fragilisation sociale et socioprofessionnelle que structure la fracturation territoriale entre ceux qui ont ou n'ont pas accès à une offre économique de transport en commun, surtout concentrée sur les aires urbaines.</p> <p>La mobilité devient un facteur de précarisation énergétique pour des habitants assujettis à des trajets de plus en plus longs entre domicile et lieu d'accès au travail, aux commerces, aux services et aux loisirs.</p> <p>Les espaces domicile-travail sont très fortement dissociés. L'emploi est très concentré sur la ville de Mâcon, ce qui génère des flux en termes de mobilité domicile-travail en interne comme avec les territoires proches. Le bilan "entrants/sortants", largement excédentaire, atteste de l'attractivité du territoire.</p> <p>Seule l'agglomération porte un périmètre de transport urbain. Si les axes routiers et autoroutiers (ferroviaires pour la vallée de la Saône avec 4 gares TER) irriguent efficacement le territoire, les transports interurbains n'offrent pas une desserte suffisante pour satisfaire les besoins en mobilité alternative à la voiture individuelle. Deux Communautés de communes (Clunisois, ex-Matour et sa Région) ont créé un transport à la demande qui permet le transport vers les bourgs-centres voire le rabattement vers la ligne de bus allant de Mâcon à Chalon, en passant par Cluny. Mais, ils ne fonctionnent que quelques demi-journées par semaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ De nombreux pôles d'emploi essentiellement accessibles en voiture (localisation, contraintes horaires).</li> <li>↳ Une offre de mobilité alternative relativement peu développée sur l'ensemble du territoire et qui laisse de nombreuses zones à l'écart des offres performantes.</li> <li>↳ Une attractivité du covoiturage fortement liée à la</li> </ul>

	<p>formalisation des aires de stationnement.</p> <p>↳ Un vieillissement important de la population à l'Ouest du territoire qui nécessite de réfléchir à d'autres solutions pour atténuer la dépendance à la voiture individuelle.</p>
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p><b>Axe 1 : Aménager et promouvoir l'itinérance douce (usage quotidien et touristique)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagements d'itinéraires doux et soutien aux cheminements de proximité permettant d'accéder aux services ou de mettre en avant le patrimoine local.</li> <li>2- Acquisition d'équipement et de matériels facilitant l'itinérance (signalisation, abris vélos, table de pique-nique, sanitaires, bornes de recharge pour vélo à assistance électrique, station de gonflage...).</li> <li>3- Actions de communication et de promotion visant à faire connaître les nouveaux itinéraires et l'offre globale de service de mobilité douce.</li> </ol> <p><b>Axe 2 : Développer les offres alternatives à l'autosolisme</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Création d'aires de covoiturage, signalétique et outils de promotion des aires.</li> <li>2- Soutien à d'autres types d'offres pouvant être étudiées.</li> </ol> <p><b>Axe 3 : Permettre l'accès aux pôles de services et interfaces de transport</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Mise en place et développement de transport à la demande au sein des intercommunalités.</li> </ol>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des offres alternatives à l'autosolisme</li> <li>- Lutter contre la précarisation énergétique</li> <li>- Compléter le réseau d'itinéraires doux, connecter les itinéraires entre eux et notamment faire diffuser les flux touristiques à partir de ces voies structurantes</li> <li>- Proposer une alternative de déplacement local à destination des pôles et services du territoire par le développement de dessertes à la demande</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Axe 1 : Région</p> <p>Axe 2 : Région</p> <p>Axe 3 : Région/CD71</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p>Axe 1 : FSIL, DETR, Région via le Contrat de territoire, LEADER</p> <p>Axe 2 : FSIL, DETR, Région via le Contrat de territoire</p> <p>Axe 3 : Région/CD71</p>

<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</b>	Axe 1 : Nombre d'itinéraires/km aménagés Axe 2 : Nombre d'aires/nouvelles places créées Axe 3 : Nombre d'utilisateurs/nombre de trajets effectués
---	---

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 8**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Accentuer la transition écologique et énergétique</b>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la précarité énergétique</li> <li>- Valoriser le patrimoine local, requalifier le parc ancien</li> <li>- Accompagner la rénovation énergétique des logements</li> <li>- Améliorer le cadre de vie des habitants</li> <li>- Dynamiser l'économie locale, l'emploi local</li> <li>- Réduire les consommations énergétiques des entreprises</li> </ul>
<b>4. DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p><b>Axe 1 : Réduire la précarité énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Etude et investissements pour la rénovation du patrimoine communal et intercommunal (bâtiments/logements publics).</li> <li>2- Actions favorisant la rénovation énergétique de logements privés (<i>cf. fiche-action 3 "revitalisation des centres-bourgs" – Axe 3 : accompagner la rénovation des logements</i>).</li> <li>3- Mise en place d'un plan de prospection des entreprises du territoire à partir de l'outil "éval'énergie". Les pistes d'actions d'économie d'énergie proposées permettront à l'entreprise de s'engager durablement dans un système de management de ses consommations énergétiques. En lien avec les chambres consulaires.</li> <li>4- Actions de sensibilisation et de communication.</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Soutenir les projets en faveur des modes de déplacements doux</b> (<i>cf. fiche-action 7 "améliorer les mobilités locales et l'accessibilité au territoire"</i>)</p> <p><b>Axe 3 : Accompagner les projets valorisant les énergies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Soutenir les projets en lien avec les ressources locales (bois, matières agricoles). Exemple : projet de site de séchage de bois-plaquette et de matières agricoles à Jalogny alimenté par de la chaleur solaire.</li> <li>2- Soutenir l'installation de chaufferies bois.</li> </ul> <p><b>Axe 4 : Proposer une ingénierie au service des projets du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Accompagner l'élaboration de Plan Climat Air Energie Territorial (<i>PCAET obligatoire pour les EPCIFP de plus de</i></li> </ul>

	<p>20.000 hab. d'ici le 31/12/18).</p> <p>2- Soutien aux actions inscrites dans les PCAET.</p> <p>3- Soutien aux territoires TEPCV existants et à la démarche d'autres collectivités souhaitant devenir des territoires TEPCV.</p> <p><b>Axe 5 : Valoriser la biodiversité locale et le patrimoine</b></p> <p>1- Remise en état de la biodiversité : teppes, pelouses calcaires.</p> <p>2- Rénovation de murs en pierre sèche (formation, chantier-test).</p> <p>3- Action de communication et de sensibilisation/éducation à l'environnement portée par les collectivités (cf. Matour en lien avec la Maison des patrimoines; actions de la CC du Clunisois).</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la précarité énergétique</li> <li>- Réduire les consommations énergétiques des entreprises</li> <li>- Assurer le maintien de la population et accueillir de nouveaux habitants dans les centres-bourgs</li> <li>- Diminuer les gaz à effet de serre</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p>Axe 1 : ATD, Etat, Conseil départemental, ADEME, Conseil régional, CCI, CMA + voir fiche-action 3</p> <p>Axe 2 : Voir fiche-action 7</p> <p>Axe 3 : Etat, ADEME, Région, Chambres consulaires, collectivités</p> <p>Axe 4 : services de l'Etat, ADEME, Conseil régional</p> <p>Axe 5 : DREAL, Conseil régional, Conservatoire des sites, Conseil départemental</p>
<b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b>	<p>Axe 1 : DETR, FSIL, Conseil régional, FEADER + voir fiche-action 3</p> <p>Axe 2 : Voir fiche-action 7</p> <p>Axe 3 : FSIL, DETR, ADEME, Région, FEDER, collectivités</p> <p>Axe 4 : Conseil régional, FEADER, ADEME</p>
<b>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</b>	<p>Axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bâtiments rénovés / nombre de logements créés</li> <li>- Nombre d'entreprises prospectées et diagnostiquées</li> </ul> <p>Axe 2 : Voir fiche-action 7</p> <p>Axe 3 : Nombre de projets mis en place</p> <p>Axe 4 : Nombre de démarches accompagnées</p> <p>Axe 5 : Nombre de démarches soutenues</p>

**FICHE ACTION CONTRAT DE RURALITE  
Pays Sud Bourgogne**

**FICHE ACTION N° 9**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>Favoriser la cohésion sociale</b>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter l'école en tant que lieu d'apprentissage de la cohésion sociale</li> <li>- Renforcer l'attractivité scolaire, maintenir et développer l'enseignement supérieur (offre scolaire importante, formations supérieures, ENSAM, MFR...)</li> <li>- Poursuivre le développement de l'offre d'accueil petite enfance et enfance en proposant des accueils et équipements adaptés aux besoins des familles</li> <li>- Maintenir en état les équipements sportifs existants et en proposer de nouveaux répondant aux pratiques de la population</li> <li>- Maintenir l'offre culturelle dans sa diversité et sa proximité</li> </ul>
<b>DESCRIPTION DES ACTIONS PROPOSEES</b>	<p><b>Axe 1 : Favoriser la création et la réhabilitation des écoles et structures périscolaires ainsi que l'utilisation d'outils numériques pour les apprentissages</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Construction, extension, réhabilitation et aménagements intérieurs d'écoles et structures périscolaires.</li> <li>2- Sécurisation des établissements scolaires.</li> <li>3- Equipements numériques des écoles (tableaux numériques, ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs).</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Soutenir l'offre de services à destination de la petite enfance et de l'enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Construction, réhabilitation et aménagement d'équipements d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (haltes-garderies, multi-accueils, micro-crèches, crèches, relais d'assistantes maternelles, maisons d'assistantes maternelles, centres de loisirs sans hébergement).</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Soutenir la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs et culturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Création, agrandissement ou réhabilitation d'équipements sportifs : notamment agrandissement du gymnase de La Chapelle de Guinchay; aménagement du complexe sportif de la Grisière; skate parc à Matour, réaménagement du Centre d'animation rural et touristique de Matour, rénovation des studios de danse du conservatoire, salle multifonctionnelle de Tournus, ...</li> </ul>

	<p><b>Axe 4 : Soutenir les structures et équipements favorisant le lien social</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment servant pour l'hébergement d'urgence (gestion par l'association ETAP) à Cluny.</li> <li>2- Aménagements et équipements permettant l'organisation de manifestations locales.</li> </ol> <p><b>Axe 5 : Conforter une offre culturelle variée et accessible à tous</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Maintenir le soutien au livre et à la lecture, développer des partenariats entre bibliothèques et autres secteurs culturels et sociaux (petite enfance, personnes âgées...).</li> <li>2- Encourager la formation et l'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique et culturel (CLEA).</li> <li>3- Soutenir la diffusion de la culture auprès d'un large public (petits lieux, cinémas, festivals locaux...).</li> </ol>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la cohésion sociale du territoire</li> <li>- Favoriser l'apprentissage des élèves dans un environnement adapté</li> <li>- Répondre aux besoins des familles en matière de garde d'enfants, en termes de capacité d'accueil et de souplesse horaires</li> <li>- Soutenir la pratique sportive dans de bonnes conditions, avec des équipements adaptés</li> <li>- Soutenir l'offre culturelle pour un accès de proximité</li> </ul>
<p><b>PARTENARIATS</b></p>	<p>Axe 1 : Etat, Education Nationale, collectivités locales</p> <p>Axe 2 : Conseil départemental, CAF, MSA</p> <p>Axe 3 : CNDS, Conseil régional</p> <p>Axe 4 : CC du Clunisois, ETAP</p> <p>Axe 5 : Etat (DRAC), collectivités locales</p>
<p><b>FINANCEMENTS MOBILISABLES</b></p>	<p>Axe 1 : DETR, FSIL, Conseil départemental</p> <p>Axe 2 : DETR, FSIL, CAF, MSA, Région via le Contrat de territoire, LEADER ou FEADER</p> <p>Axe 3 : DETR, FSIL, Conseil départemental, Conseil régional</p> <p>Axe 4 : DETR, FSIL</p> <p>Axe 5 : Etat (DRAC), collectivités locales</p>

<p><b>INDICATEURS DE SUIVI (pilotage-évaluation)</b></p>	<p>Axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures aménagées</li> <li>- Nombre d'écoles/classes équipées en outils numériques</li> </ul> <p>Axe 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de lieux d'accueil créés ou réhabilités + nombre de places créées</li> </ul> <p>Axe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'équipements sportifs ou culturels aménagés</li> </ul> <p>Axe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation effective d'un bâtiment pour l'hébergement d'urgence</li> </ul>
--	--

